

Rapport Financier Annuel 2024



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

RAPPORT DE GESTION	5
COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024	28
COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024	73
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025	99
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ARTICLE 222-3-I DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	102

RAPPORT DE GESTION

1.PRESENTATION DE ROUGIER	5
1.1.PROFIL DU GROUPE ET ORGANIGRAMME	5
1.2.REPARTITION DU CAPITAL	6
1.3.GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	6
1.4.ORGANES DE CONTROLE EXTERNE	9
2.RAPPORT D'ACTIVITE	10
2.1.CHIFFRE D'AFFAIRES	10
2.3.RESULTATS DES PRINCIPALES FILIALES	11
2.4.COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	12
2.5.COMPTES SOCIAUX	14
2.6.INFORMATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	15
2.7.RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS.....	18
2.8.L'ACTIONNARIAT ET LA VIE BOURSIERE	21
2.9.EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES ET PERSPECTIVES	25
2.11.RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ROUGIER S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	26

1. PRESENTATION DE ROUGIER

1.1. PROFIL DU GROUPE ET ORGANIGRAMME

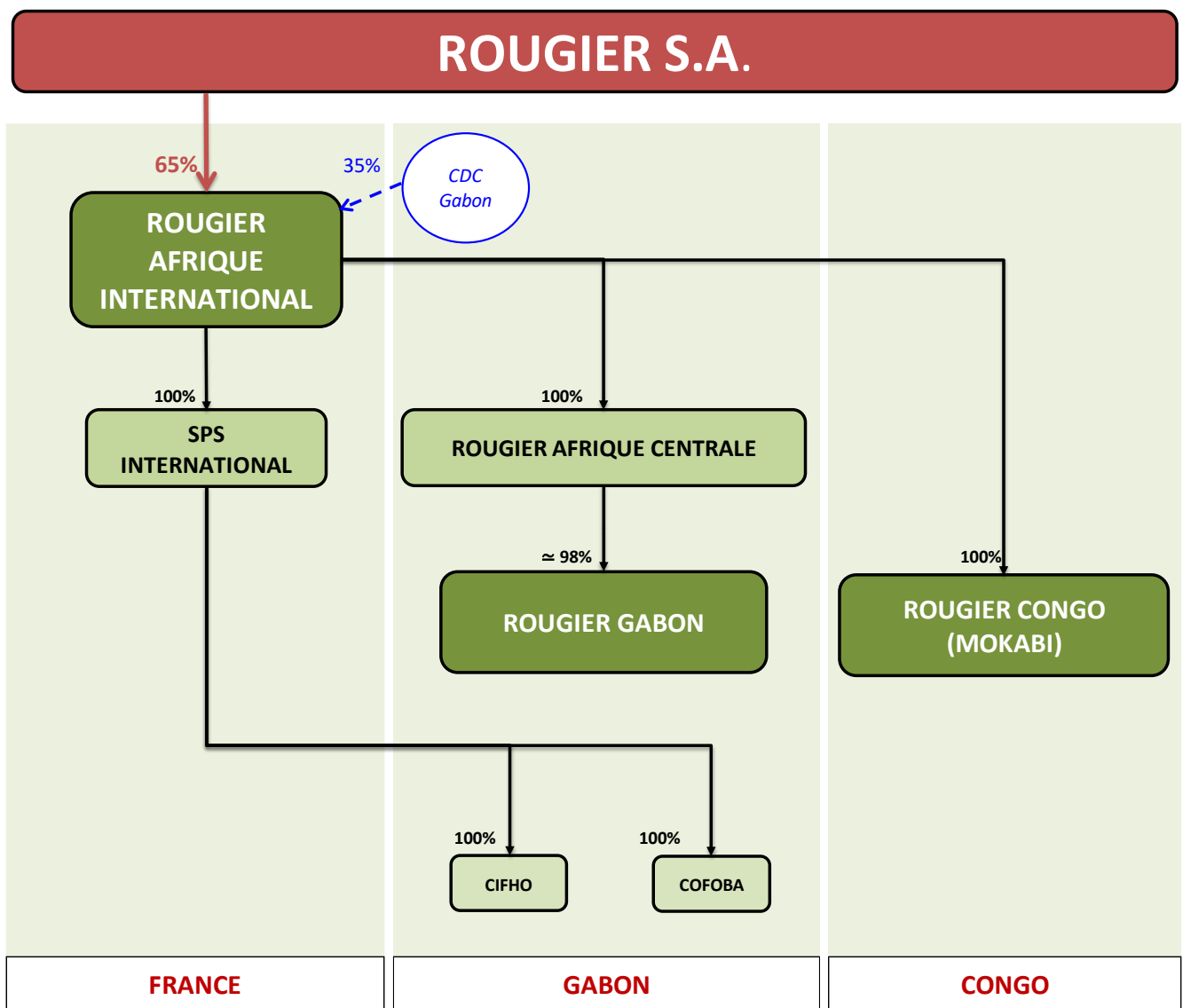
Fondé en 1923, le groupe Rougier est un leader des bois tropicaux certifiés africains, dont l'activité est centrée sur l'exploitation forestière, transformation industrielle locale et commerce international de bois tropicaux africains à travers la société de commerce international **Rougier Afrique International** et ses filiales de production **Rougier Gabon** et **Rougier Congo** (Mokabi).

Rougier exploite plus d'1,5 millions d'hectares de concessions forestières répartis dans le Bassin du Congo. Les sites forestiers du Groupe produisent annuellement de l'ordre de 480.000 m³ de grumes et les sites

industriels du Groupe en transforment localement 60.000 m³ pour produire des sciages et dérivés, certifiés FSC® ou disposant d'une attestation de vérification de la légalité.

Le Groupe emploie au total 1.258 salariés direct et 228 salariés sous-traitants, essentiellement en Afrique, au 31 décembre 2024.

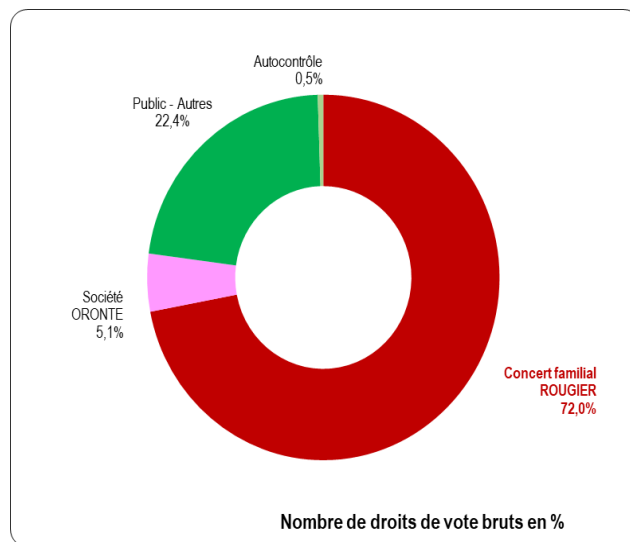
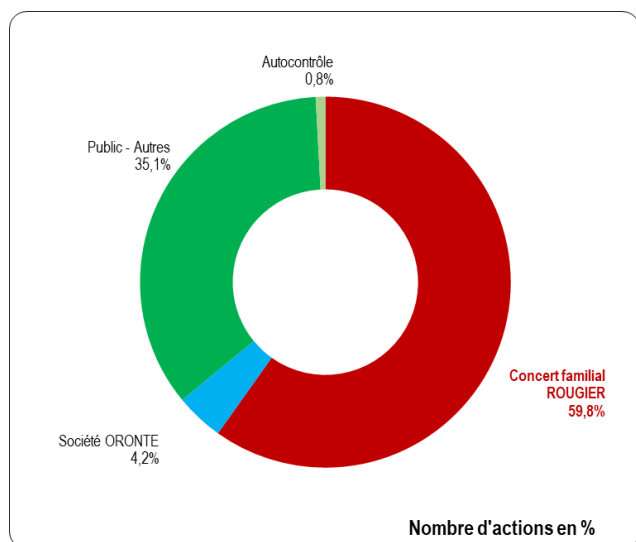
L'organigramme du groupe au 31 décembre 2024 est présenté ci-dessous.



Organigramme simplifié du Groupe Rougier au 31 décembre 2024

1.2. REPARTITION DU CAPITAL

La répartition du capital n'a pas évolué par rapport à celle de l'an dernier. Le Concert familial Rougier détient 59,8% des actions et 72,0% des droits de vote brut.



1.3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ROUGIER SA est la holding du Groupe industriel et familial ROUGIER, dont l'objet est la prise et la gestion de participations dans toutes sociétés, en France ou à l'étranger, dans le secteur du Bois.

Elle assure donc pour l'essentiel une mission d'assistance et de conseil auprès de sa branche unique d'activités dans le secteur des bois tropicaux : l'exploitation de forêts naturelles, la transformation industrielle et le commerce international.

1.3.1. Organes de direction

La Société ROUGIER SA fonctionne sous forme de société anonyme, administrée par un Conseil d'Administration, organe collégial de gouvernance d'entreprise. La fonction de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général est dévolue depuis le 6 décembre 2018 à M. Francis ROUGIER.







Les actions de la Société ROUGIER SA ont été transférées le 29 août 2012 du marché réglementé Eurolist compartiment C de NYSE-Euronext Paris, vers le système multilatéral de négociation organisé EURONEXT GROWTH Paris.

La Société a adhéré dès 2009 au Code de gouvernance des valeurs moyennes de MIDDLENEXT, dont les recommandations sont bien adaptées à ses dimensions et spécificités.

1.3.2. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

a. Etat des membres du Conseil d'Administration en fonctions

MEMBRES	AUTRES MANDATS
 <p>Francis ROUGIER Président – Directeur Général Membre du concert familial Rougier</p> <p>Né le 13/10/1947 – Nationalité française Désignation en qualité de président du Conseil d'administration : 06/12/2018 Renouvellement du mandat d'administrateur le 22/12/2022</p> <p>Expiration du mandat (*) : 31/12/2025</p>	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou représentant permanent au Conseil de filiales contrôlées par ROUGIER S.A.- Président du Conseil d'Administration de certaines filiales- Administrateur du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN).- Directeur Général de SOPAR S.A.S.
 <p>Jacques ROUGIER Administrateur Membre du concert familial Rougier</p> <p>Né le 16/12/1938 – Nationalité française Renouvellement du mandat d'administrateur le 22/12/2022</p> <p>Expiration du mandat (*) : 31/12/2025</p>	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou représentant permanent au Conseil de filiales contrôlées par ROUGIER S.A.- Président de SOPAR S.A.S.
 <p>Victor AUGUIN-ROUGIER Administrateur Membre du concert familial Rougier</p> <p>Né le 07/10/1991 – Nationalité française Nomination en qualité d'administrateur : 22/12/2022</p> <p>Expiration du mandat (*) : 31/12/2025</p>	
 <p>Romain ROUGIER Administrateur Membre du concert familial Rougier</p> <p>Né le 05/10/1980 – Nationalité française Nomination en qualité d'administrateur : 22/12/2022</p> <p>Expiration du mandat (*) : 31/12/2025</p>	<ul style="list-style-type: none">- Président-Directeur Général de la société BIOBJECT S.A.
 <p>Edgard REVOL Administrateur Membre du concert familial Rougier</p> <p>Né le 02/03/1992 – Nationalité française Nomination en qualité d'administrateur : 22/12/2022</p> <p>Expiration du mandat (*) : 31/12/2025</p>	
 <p>Eric-Bastien BALLOUHEY Administrateur</p> <p>Né le 29/08/1971 – Nationalité française Nomination en qualité d'administrateur : 22/12/2022</p> <p>Expiration du mandat (*) : 31/12/2025</p>	<ul style="list-style-type: none">- Président de la société ORONTE S.A.- Administrateur permanent au Conseil de filiales contrôlées par ROUGIER S.A.

(*) Expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos à la date indiquée

b. Le choix des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de ROUGIER SA compte six membres.

Cinq des membres actuels du Conseil d'Administration ressortent du cercle familial ROUGIER :

- Monsieur Jacques ROUGIER est en effet le cousin de Monsieur Francis ROUGIER et le grand-père de Monsieur Victor AUGUIN-ROUGIER et Monsieur Edgard REVOL.
- Monsieur Francis ROUGIER est le père de Monsieur Romain ROUGIER.

Il n'existe par ailleurs aucun autre lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de ROUGIER SA accueille des membres de compétences et d'aptitudes diversifiées. A ce jour, il ne comprend toutefois aucune femme.

En complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables, le Conseil d'Administration a adopté le 16 mai 2023 un règlement intérieur précisant ses missions, sa composition, son organisation et son fonctionnement (fréquence et lieux de réunion, comités, ...). Ce document rappelle en outre les devoirs des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions, notamment sur le plan déontologique : respect de l'intérêt social, confidentialité, loyauté, indépendance et situations de conflit d'intérêts, devoir d'assiduité et de diligence, obligations liées à leurs opérations sur les titres de la Société.

Nomination et remplacement des membres du Conseil d'Administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont prévues par l'article 12 des statuts. La

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Organisation des travaux du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni chaque fois qu'il a été nécessaire, pour permettre un examen approfondi des thèmes abordés, soit trois fois.

Le Président a organisé les travaux du Conseil d'Administration et s'est assuré que leur préparation s'est bien inscrite dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires, les statuts et le règlement intérieur du Conseil.

Les convocations aux réunions du Conseil d'Administration, accompagnées de l'ordre du jour, ont été faites par correspondance avant la date de chaque réunion. Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil ont été régulièrement tenus informés des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société. Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués et ont participé à trois réunions du Conseil d'Administration en 2024.

Un procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration est établi à la suite de chaque réunion de cet organe, puis est adressé à ses membres, pour approbation en début de séance suivante.

1.3.3. La Direction Générale

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL – Monsieur Francis ROUGIER

Monsieur Francis ROUGIER a été nommé par le Conseil d'Administration le 6 décembre 2018 pour une durée indéterminée.

durée des mandats en cours des membres du Conseil d'Administration, comme ceux dont le renouvellement est proposé, est de 4 ans. Cette durée, qui s'inscrit dans les limites légales, a été fixée pour tenir compte des spécificités de la Société, et notamment de la technicité du secteur économique dans lequel s'inscrit son activité. Elle permet ainsi aux administrateurs une véritable implication dans leurs fonctions, grâce à une réelle connaissance des différents métiers de la Société, mais également un suivi de sa stratégie, qui se déploie souvent sur plus de 2 années.

c. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Le montant des frais de personnel de l'organe de direction s'élève à 25 milliers d'euros en 2024, comme en 2023. Pour l'année 2024, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 25 milliers d'euros (comme en 2023) ;
- Avantages postérieurs à l'emploi : néant (comme en 2023) ;
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : néant (comme en 2023)

Aucun membre de la Direction Générale ne bénéficie d'un engagement d'indemnité de rupture.

Aucun frais de personnel au titre du mandat de Président du Conseil d'Administration n'a été supporté en 2024.

Les membres du Conseil d'Administration percevront au titre des jetons de présence : 14.700 euros pour l'exercice 2024 (contre 9.100 euros pour l'exercice 2023).

Les membres du Comité Stratégique percevront au titre de rémunération : 20.000 euros pour l'exercice 2024 (contre nul en 2023).

A cette occasion, Monsieur Francis ROUGIER a été investi des pouvoirs les plus étendus en vue de l'exercice de ses fonctions, dans la limite de l'objet social, et des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration.

A titre de mesure interne, le Conseil d'Administration a renouvelé, lors de sa séance de travail du 16 mai 2023, les plafonds annuels en deçà desquels la Direction Générale a toute latitude pour agir, compte tenu de la nature et du montant de ces opérations.

Ainsi, toute opération dépassant, individuellement ou en cumul, les plafonds déterminés ci-après doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Cautions, avals et garanties accordés au nom de la Société : plafond annuel autorisé fixé à 250.000 euros (hors cautions douanières) ;
- Engagements d'investissement sortant du cadre habituel des opérations de la Société : plafond annuel fixé à 250.000 euros ;
- Prises de participation : plafond annuel fixé à 100.000 euros ;
- Cessions totales ou partielles de participations : plafond annuel autorisé fixé à 100.000 euros ; et
- Financement sortant du cadre courant des affaires de la Société : plafond annuel fixé à 500.000 euros.

1.4. ORGANES DE CONTROLE EXTERNE

1.4.1. Etat des mandats en cours des Commissaires aux Comptes de la Société

Qualité	Dénomination	Date de nomination / renouvellement du mandat	Durée du mandat	Date d'expiration du mandat (*)
Titulaires	BM&A <i>représenté par M. Gilles RABIER</i> 11, rue de Laborde - 75008 Paris	19/05/2022	6 exercices	31/12/2027
	ERNST & YOUNG Audit <i>représenté par M. Romain LANCNER</i> 1, Place des Saisons - TSA 14444 - 92037 Paris La Défense	29/06/2023	6 exercices	31/12/2028
Suppléant	Néant			

(*) Expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos à la date indiquée

2. RAPPORT D'ACTIVITE

2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

2.1.1. Les marchés en 2024

En 2024, La croissance mondiale est restée modérée, avec des projections du Fonds monétaire international (FMI) indiquant une augmentation de 3,2% pour 2024 et 2025, après 3,3% en 2023. Cette décélération est attribuée à plusieurs facteurs, notamment la diminution de l'inflation mondiale, des tensions géopolitiques accrues, le vieillissement de la population et une dette publique croissante, qui ensemble freinent le commerce et la croissance économique.

Dans les pays développés, la croissance a stagné à 1,5% en 2024. Cette stagnation s'explique en partie par des défis structurels, notamment des lourdeurs administratives, une régulation excessive et des faiblesses du financement. Les pays émergents et les pays en développement ont vu leur croissance légèrement reculer, passant de 4,1% en 2023 à 4% en 2024.

2.1.2. Analyse de l'activité

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2024 s'est établi à 95,5 millions d'euros, en baisse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par :

- Le ralentissement des marchés européens et américains, en raison de la hausse des taux d'intérêt et des coûts ;
- La stagnation des marchés asiatiques, toujours affectés par les conséquences de la pandémie de Covid-19.

Répartition du chiffre d'affaires par produit

en K€	2024	% CA	2023	% CA	Variation (%)
Grumes	37 128	38,9%	41 663	42,1%	(10,9%)
Sciages et dérivés	26 664	27,9%	32 434	32,8%	(17,8%)
Panneaux et dérivés	31 759	33,2%	24 577	24,9%	29,0%
Divers	(53)	0,0%	198	0,2%	(100,0%)
CA GROUPE	95 498		98 872		(3,4%)

Les ventes de **grumes**, qui représentent 38,9% du chiffre d'affaires consolidé en 2024, sont en recul de 10,9% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par :

- L'interdiction d'export des grumes au Congo, en vigueur depuis le 31 Août 2023 ;
- Le ralentissement de la demande industrielle au Gabon, conséquence de la baisse de la demande sur les marchés finaux.

Les ventes de **sciages et dérivés**, représentent 27,9% du chiffre d'affaires consolidé en 2024 et enregistrent une baisse de 17,8% par rapport à l'année dernière. Ce repli est lié à la contraction des marchés ainsi qu'aux arrêts de production provoqués par des pénuries récurrentes de gasoil au Congo.

Les ventes de **panneaux et dérivés** (33,2% du chiffre d'affaires consolidé en 2024), exclusivement composées de contreplaqués, retrouvent un

En 2024, le secteur du BTP en Europe a connu une contraction, notamment dans la construction résidentielle, en recul de 8,5 % en raison des taux d'intérêt élevés et de la hausse des coûts. Les travaux publics ont également souffert, avec une baisse de 6,4 % des marchés conclus. L'Allemagne, la France et la Suède figurent parmi les pays les plus touchés. Toutefois, une reprise est attendue en 2025 grâce à la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt.

Le secteur en Chine a été marqué par une crise immobilière persistante, freinant la croissance économique du pays. Malgré des mesures gouvernementales visant à stimuler le marché immobilier, telles que des incitations fiscales, le secteur n'a pas retrouvé son dynamisme antérieur. La croissance économique chinoise a atteint 5 % en 2024, son niveau le plus bas depuis trois décennies, en raison de l'essoufflement de la consommation et des difficultés du secteur immobilier.

niveau similaire à celui de 2022, avec une hausse de 29,0% après une chute de 22,7% l'an dernier. La baisse de 2023, s'expliquait par le ralentissement de la demande et le décalage de certaines productions.

Répartition du chiffre d'affaires par destination géographique

en K€	2024	% CA	2023	% CA	Variation (%)
Europe	43 804	45,9%	41 238	41,7%	6,2%
Asie	8 631	9,0%	10 747	10,9%	(19,7%)
Afrique subsaharienne	37 832	39,6%	39 912	40,4%	(5,2%)
Moyen-Orient et Afrique du Nord	571	0,6%	232	0,2%	145,7%
Amérique et zone Pacifique	4 660	4,9%	6 742	6,8%	(30,9%)
CA GROUPE	95 498		98 872		(3,4%)

En **Europe**, malgré la hausse des taux d'intérêts et des coûts, l'activité a légèrement progressé (+6,2%), principalement grâce à la vente de contreplaqué pour des marchés de niche. La part de l'Europe dans le chiffre d'affaires consolidé atteint 45,9% contre 41,7% en 2023.

En **Asie**, la baisse du chiffre d'affaires sur la zone (-19,7%) reflète la stagnation des marchés depuis 2020.

En **Afrique subsaharienne**, les ventes, majoritairement constituées de grumes, enregistrent un léger recul en raison du ralentissement de la demande industrielle.

En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires est en net repli (-30,9%) après une forte hausse de 49,5% l'an dernier, principalement en raison de la baisse de la demande en débités de Sapelli.

2.2. RESULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

2.2.1. Résultats par filiale / pays

Tableau résumé en K€	2024						2023					
	Gabon	Congo	Rougier Afrique Internat.	Holdings et divers	Elim. / retrait.	Groupe	Gabon	Congo	Rougier Afrique Internat.	Holdings et divers	Elim. / retrait.	Groupe
Chiffre d'affaires total	43 378	22 384	54 881	58	(25 202)	95 498	44 990	25 626	55 014	48	(26 806)	98 872
Inter-secteur	(4 807)	(19 848)	(542)	(6)	25 202		(4 534)	(21 761)	(511)		26 806	
Chiffre d'affaires	38 571	2 536	54 339	52		95 498	40 456	3 865	54 503	48		98 872
EBITDA (1)	9 027	6 718	1 162	15	0	16 921	8 138	5 851	1 270	(42)	0	15 217
Dotations aux amortissements	(5 991)	(1 532)	(100)	(4)		(7 627)	(7 366)	(1 674)	(108)	(4)		(9 152)
Résultat opérationnel	1 662	1 741	974	10		4 387	976	4 290	1 162	(26)		6 401
Coût de l'endettement financier *	(1 132)	(226)	(703)	(107)	1 345	(823)	(975)	(193)	(698)	(110)	1 261	(714)
Impôts	(442)	(190)	(49)	0		(681)	(459)	(159)	(194)	0		(812)
Résultat net	514	1 513	1 237	595		3 860	(244)	3 827	1 153	361		5 097
investissements opérationnels décaissés	(3 695)	(734)	(79)	(11)		(4 519)	(5 061)	(2 026)	(32)	(5)		(7 123)

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements et provisions

Rougier Gabon

Au **Gabon**, la production forestière en 2024 est en baisse de 12,5 % par rapport à l'exercice 2023. En début d'année, la société a subi un retard en raison de l'indisponibilité des Avis de Mise en Exploitation (AME) délivrés par le ministère des Eaux et Forêts, entraînant un décalage d'environ 20 000 m³. En forêt le passage des travailleurs de villages fixes en camps avancés a amené des difficultés d'adaptation, entraînant un retard de production en août et septembre.

Cette baisse de la production forestière a réduit la disponibilité des grumes sur les marchés. Le chiffre d'affaires lié à la vente de grumes recule de 6,7 % par rapport à 2023.

En revanche, la production industrielle de l'usine de Mbouma-Oyali a progressé de 55,9 % par rapport à 2023, une année exceptionnellement

basse en termes de production. Comparée à 2022, année de référence, la production affiche une hausse de 17,8 %.

Le chiffre d'Affaires des ventes de débités issues de l'usine n'a augmenté que de 20,1 %, principalement grâce à la hausse de la production, mais freiné par une baisse des prix de vente.

En 2024, Rougier Gabon réalise un chiffre d'affaires de 43,4 millions d'euros contre 44,9 millions en 2023, soit un recul de 3,3 %.

Le résultat net affiche un déficit de 0,4 million d'euros, contre un bénéfice de 0,6 million d'euros en 2023.

Rougier Congo (MOKABI)

Au **Congo**, la production forestière recule de 24 % par rapport à 2023, en s'adaptant aux tensions des marchés et des retards de réalisation du programme d'investissement de l'année.

Les arrêts successifs de la production de sciage, causés par la pénurie nationale de gasoil, ont entraîné une baisse de 16 % de la production de débités par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'élève à 22,4 millions d'euros, contre 25,6 millions en 2023, soit une baisse de 12,5 % due au contexte de marché tendu et aux retards de production.

Le déstockage a eu un impact négatif sur la valeur ajoutée, avec une variation de stock passant de -889 milliers d'euros en 2023 à +290 milliers d'euros en 2024. Par ailleurs, les retards de mise en place des financements bancaires pour investissements ont conduit à une hausse des locations au cours de l'exercice

Le résultat net s'établit à 1,5 million d'euros en 2024, contre 3,6 millions d'euros en 2023.

Les activités de négoce international de provenance hors groupe

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce international de provenance hors groupe est en augmentation par rapport à 2023 et se retrouve à un niveau similaire à celui de 2022. Il s'établit à 31,8 millions d'euros en 2024, contre 24,6 millions en 2023 et 31,8 millions d'euros en 2022. La part de négoce dans le chiffre d'affaires du Groupe s'élève ainsi à 33,2 % en 2024. Le résultat net contributif consolidé s'établit à 1,2 millions d'euros en 2024, au même niveau qu'en 2023.

2.3. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

2.3.1. Compte de résultat consolidé

Tableau résumé en milliers d'euros	2024	% CA	2023	% CA
Chiffre d'affaires	95 498		98 872	
EBITDA (1)	16 921	17,7%	15 217	15,4%
Résultat opérationnel courant	4 282	4,5%	6 065	6,1%
Résultat opérationnel	4 387	4,6%	6 401	6,5%
Résultat net	3 860	4,0%	5 097	5,2%
dont Part du Groupe	2 665	2,8%	3 461	3,5%
Capacité d'autofinancement (2)	10 740	11,2%	11 775	11,9%

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors dotations aux amortissements et provisions

(2) Après coût de l'endettement financier net et impôt

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2024 s'est établi à 95,5 millions d'euros, en baisse de 3,4% par rapport à l'exercice précédent.

Au **Gabon**, les ventes locales de grumes recul de 6,7% par rapport à 2023. S'agissant de l'activité industrielle, les productions et les ventes de débités sont en hausse en 2024.

Au **Congo**, l'année a été marquée par un recul des volumes produits et évacués.

Le chiffre d'affaires de **Rougier Afrique International** se stabilise en 2024 et s'élève à 54,9 millions d'euros contre 55,0 millions d'euros en 2023, malgré le ralentissement des marchés européens et américains et de la stagnation des marchés asiatiques. L'activité de la société contribue au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 54,3 millions d'euros.

En consolidé, Rougier enregistre une légère baisse de sa marge brute en valeur absolue de 2,1 millions d'euros pour s'établir à 61,7 millions d'euros. En valeur relative, elle s'établit à 64,6% du chiffre d'affaires contre 60,2% pour 2023. Cette hausse du taux de marge brute est la conséquence de la variation de stocks positive du Congo.

Les charges externes, à (26,7) millions d'euros et 27,9% du chiffre d'affaires sont contenues. Elles augmentent de 2,1 millions d'euros et 8,4% par rapport à 2023 principalement en raison de la diminution du chiffre d'affaires.

La création de valeur ajoutée est stable en valeur absolue et en valeur relative pour s'établir à 35,0 millions d'euros et à 36,7% du chiffre d'affaires contre 35,0 millions et 35,4% du chiffre d'affaires en 2023.

La masse salariale à (16,7) millions d'euros est stable en valeur par rapport à 2023 (16,5 millions d'euros) : elle représente 17,5% du chiffre d'affaires (contre 16,1% en 2023). Les effectifs comptent 1.258 personnes au 31 décembre 2024, contre 1.263 au 31 décembre 2023.

Les impôts et taxes, qui sont constitués essentiellement des charges liées à la détention et à l'exploitation des concessions forestières en Afrique,

et des droits de sortie des productions, se sont établis à (3,7) millions d'euros en 2024 (contre (3,9) millions d'euros en 2023).

Ainsi s'explique la hausse de la rentabilité opérationnelle, l'EBITDA, à 16,9 millions d'euros en 2024 contre 15,2 millions d'euros en 2023, soit 17,7% contre 15,4% l'année passées.

Après prise en compte des amortissements et provisions, le total s'élève à 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 9,2 millions d'euros l'année précédente. Cette hausse de 2,7 millions d'euros s'explique par : des dotations passées pour couvrir des risques clients à hauteur de 0,6 million d'euros, la dotation au fonds de développement local au Gabon pour 0,2 million d'euros, et enfin 1,9 million d'euros liés à des reprises sur stock au Congo.

Le résultat opérationnel courant est positif à 4,3 millions d'euros et 4,5% du chiffre d'affaires, contre un profit de 6,1 millions d'euros et 6,1% du chiffre d'affaires en 2023.

Les autres produits et charges opérationnels s'établissent à 0,1 million d'euros contre 0,3 millions d'euros l'année dernière.

Le coût de l'endettement financier net du Groupe s'établit à (0,8) millions d'euros, soit une hausse de 0,1 million d'euros par rapport à 2023.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 1,0 million d'euros contre 0,2 million d'euros en 2023. Cette variation s'explique principalement par une hausse des gains de change (114 milliers d'euros), ainsi que les reprises des dettes prescrites lié aux anciennes sociétés du groupe SFID et RSM.

Le Groupe enregistre une charge d'impôt de (0,7) million d'euros, contre (0,8) million d'euros en 2023. Cette charge est constituée des impôts exigibles (impôt forfaitaire minimum au Gabon et au Congo), ainsi que de l'impôt sur les sociétés en France.

Le résultat net consolidé de l'année 2024 s'établit en bénéfice à 3,9 millions d'euros (5,9 millions d'euros en 2023).

En part du Groupe, le résultat net est positif de 2,7 millions d'euros (3,5 millions d'euros en 2023).

2.3.2. Situation financière consolidée

Les fonds propres de l'ensemble consolidé sont positifs, à 24,5 millions d'euros, contre 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2023. La variation correspond au résultat consolidé de l'exercice de 3,4 millions d'euros.

La structure financière du Groupe est marquée par la stabilisation de l'endettement net et du BFR. A la clôture, l'endettement financier net augmente de 109 milliers d'euros pour s'établir à 823 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Flux financiers résumés

Tableau résumé en K€	2024	2023
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	10 740	11 775
Variation du BFR lié à l'activité	(9 257)	(4 418)
Flux générés par l'activité	2 299	7 760
Flux liés aux opérations d'investissement *	(4 640)	(21 544)
Flux liés aux opérations de financement	(46)	13 349
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	(2 387)	(435)
* dont investissements opérationnels décaissés	(4 519)	(9 852)

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts s'établit à 10,7 millions d'euros contre 11,8 millions d'euros pour 2023. Elle traduit avant tout la consolidation de la rentabilité opérationnelle.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est positif de 2,3 millions d'euros contre 7,8 millions d'euros pour l'exercice 2023. La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts, soit 12,2 millions d'euros diminue de 1,0 million d'euros par rapport à 2023. Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est vu bonifié par le résultat net positif de 3,4 millions d'euros mais dégradé par la hausse du besoin en fonds de roulement de (9,3) millions d'euros.

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement** hors financiers correspond à un décaissement net de (4,6) millions d'euros contre (21,5) millions d'euros en 2023. Les opérations d'investissements

ont été impactés par une variation de périmètre, d'un montant de 11,8 millions d'euros, lié au changement d'actionnaire unique de la société Rougier Congo (Mokabi) en 2023. Il n'y a eu aucun changement de périmètre en 2024. Les investissements réalisés hors financiers (principalement amélioration des capacités de production en forêt, de roulage et de manutention) sont en baisse et s'élèvent à 4,5 millions d'euros, contre 9,9 millions d'euros en 2023.

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations de financement** est négatif de 0,5 million d'euros contre un flux net positif de 13,3 millions d'euros en 2023.

La variation de la trésorerie nette en 2024 s'établit à (2,4) millions d'euros, contre (0,4) million d'euros en 2023.

Besoin en fonds de roulement / Fonds de roulement / Trésorerie nette

Le **besoin en fonds de roulement** lié à l'activité est négatif à hauteur de 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre (4,4) millions d'euros un an plus tôt. Cette dégradation du BFR s'explique principalement par une augmentation des stocks en fin d'année, ainsi qu'un allongement des délais de paiement accordés aux clients.

La **trésorerie nette** (y compris les équivalents de trésorerie incluant des placements à terme) est positive de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2024, contre 3,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Information concernant les restrictions à l'utilisation des capitaux pouvant influencer de manière directe ou indirecte les opérations du groupe. Liquidité et source de financement.

Pour rappel, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte au bénéfice de la société Rougier Afrique International par jugement rendu le 12 mars 2018 par le Tribunal de Commerce de Poitiers et une procédure de Plan de Sauvegarde a été ouverte parallèlement au bénéfice de la société Rougier SA. Par jugement du Tribunal de

Commerce de Poitiers le 26 février 2019, un plan de continuation a été accordé à Rougier SA ainsi qu'à Rougier Afrique International d'une durée respective de 4 et 5 ans pour l'apurement de leurs créances. Les autres sociétés françaises et africaines ne sont pas concernées par cette décision.

Compte tenu des fortes tensions de trésorerie auxquelles a été soumis le groupe en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, le groupe a demandé une prolongation de 2 ans des plans de continuation de Rougier SA et de Rougier Afrique International selon les modalités prévues par l'ordonnance du 20 mai 2020. Le Tribunal de commerce de Poitiers a accédé à ces demandes le 12 janvier 2021, ce qui a dispensé ainsi

Rougier Afrique International et Rougier SA de tout décaissement à ce titre pour les exercices 2021 et 2022.

Rougier Afrique International a effectué une requête auprès du tribunal de commerce de Poitiers, afin de modifier le plan de redressement de la société. Le tribunal a autorisé la modification du plan le 7 février 2024, ajoutant 5 échéances au plan initial, la date de fin du plan devenant ainsi le 26 février 2031.

La dette envers la CDC Gabon, actionnaire minoritaire de Rougier Afrique International à hauteur de 35%, provenant des sommes versées dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, est subordonnée au

remboursement du plan de continuation de Rougier Afrique International et du plan de sauvegarde de Rougier SA, duquel cette dernière a totalement apuré son passif le 20 novembre 2024. Cette subordination, ainsi que celle des créances intragroupes, sont sans préjudice de la faculté de convertir ces créances en capital pendant l'exécution du plan afin de renforcer les fonds propres de Rougier Afrique International.

La dette subordonnée envers la CDC Gabon s'élève à 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

2.3.3. Etat des filiales et des participations

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

2.4. COMPTES SOCIAUX

Faits marquants de l'exercice :

Sortie définitive du plan de sauvegarde

Pour mémoire, un Plan de Sauvegarde au bénéfice de ROUGIER SA avait été arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Poitiers en date du 26 février 2019, puis prorogé de deux ans par jugement du 12 janvier 2021. Grâce à l'exécution réussie de son plan de continuation, ROUGIER SA a pleinement apuré l'ensemble de son passif restructuré.

Cette situation a permis à la société d'obtenir, fin 2024, le constat d'achèvement de son plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Poitiers.

Activité des filiales et dépréciations

L'activité 2024 a été marquée par une consolidation de la situation du groupe.

Les tests de dépréciation ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré fin 2023. Et tenant comptes des résultats 2024 et budget 2025.

Ces tests de dépréciation ont conduit la société à constater une reprise de provision sur les titres Rougier Afrique International (holding détenant indirectement les participations dans ces filiales) pour 0,2 million d'euros (après une reprise partielle de 1,8 millions d'euros déjà constatée en 2023). Ainsi, les titres de Rougier Afrique International sont inscrits à l'actif du bilan pour une valeur nette de 20,1 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

2.4.1. Compte de résultat social

(En milliers d'euros)	2024	2023
Résultat d'exploitation	30	(38)
Résultat financier	665	2 368
Résultat courant	695	2 330
Résultat exceptionnel	-	220
Impôts	-	-
Résultat net	695	2 550

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 393 milliers d'euros en 2024, en augmentation de 43 milliers d'euros soit +12,2% par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des produits divers.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 363 milliers d'euros en 2024, représentant une baisse par rapport à l'an dernier de 6,3%. L'an dernier les charges d'exploitation étaient impacté par des pertes diverses de près de 71 milliers d'euros.

Le **résultat d'exploitation** est positif de 30 milliers d'euros en 2024, contre un résultat négatif de 38 milliers d'euros en 2023.

Hors impact des provisions, les **produits financiers** s'établissent à 406 milliers d'euros, en baisse de 33 milliers d'euros par rapport à l'an dernier. Cette diminution est principalement due à la comptabilisation d'une créance irrécouvrable de 43 milliers d'euros liée à une ancienne société du Groupe (SFID).

Aucun dividende n'a été versé par les filiales en 2024 au titre de l'exercice 2023 comme l'année précédente.

L'impact des provisions en résultat financier, représentant une reprise nette de 259 milliers d'euros (contre 1 929 milliers d'euros en 2023), se détaille comme suit :

- une reprise pour dépréciation des titres de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL pour 222 milliers

d'euros suite à la mise en œuvre de l'impairment test au 31 décembre 2024 ;

- une reprise pour dépréciation de créance irrécouvrable vis-à-vis d'une ancienne société du Groupe (SFID) pour 43 milliers d'euros ;

Globalement, le **résultat financier** est positif de 665 milliers d'euros, contre un résultat de 2.368 milliers d'euros l'an dernier. En conséquence,

le résultat courant est positif de 695 milliers d'euros, contre 2.330 milliers d'euros l'année dernière.

Le résultat exceptionnel est nul (contre un résultat exceptionnel positif de 220 milliers d'euros l'an dernier).

Le résultat net en 2024 s'inscrit en bénéfice de 695 milliers d'euros, contre (2.550 milliers d'euros en 2023).

2.4.2. Proposition d'affectation des résultats

Résultat de l'exercice	695 233,27 €
Report à Nouveau antérieur	(12 468 728,67) €
Total	(11 773 495,40) €
<u>Proposition d'affectation</u> : en report à nouveau	
Report à Nouveau après affectation	(11 773 495,40) €

Conformément aux dispositions légales, il est précisé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividende total versé	Dividende versé par action	Taux de réfaction applicable (art. 158 3-2° CGI)
Exercice 2021	0	0	N/A
Exercice 2022	0	0	N/A
Exercice 2023	0	0	N/A

2.4.3. Délais de règlement fournisseurs et clients

Au 31 décembre 2024, le solde des dettes fournisseurs de Rougier S.A. hors factures non parvenues est de 126 milliers d'euros (contre 463 milliers d'euros en 2023), constitué majoritairement de factures échues, comme au 31 décembre 2023.

Les créances résultant de la facturation à des clients tiers hors Groupe sont encaissées au comptant. Le solde des dettes fournisseurs hors groupe échue est de 16 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

2.4.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé n'incluent aucune charge non déductible du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du CGI.

2.5. INFORMATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Dans le cadre d'une démarche de progrès continu, Rougier affirme son engagement pour le développement responsable en privilégiant trois principes fondamentaux : la gouvernance et son impact économique, la responsabilité sociale et citoyenne et la responsabilité environnementale.

Le développement responsable est au cœur de l'action de Rougier. Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste visant à rendre pérenne ses activités :

- d'exploitation forestière en optant pour une gestion responsable des concessions forestières qui lui sont concédées ;

- de transformation en investissant dans ses unités industrielles afin d'augmenter la valorisation de la ressource forestière ;
- de commercialisation en apportant aux clients le maximum de garanties environnementales et de traçabilité.

Cette politique se traduit par une démarche active de certification de bonne gestion forestière, et se concrétise par l'obtention de certificats émis par des tierces parties indépendantes, et permettant à Rougier d'attester la conformité de ses produits, services, ou procédures aux standards internationaux les plus exigeants.

2.5.2. Données environnementales

Démarche de certification à fin 2024 :

Pays	Liste des concessions forestières	Surfaces gérées par Rougier (en ha)	Gestion forestière et certifications obtenues
CONGO	Mokabi-Dzanga	586 330	Preferred by Nature™
GABON	CFAD du Haut-Abanga	293 833	FSC®
	CFAD de l'Ogooué-Ivindo	282 030	FSC®
	CFAD de Léké	130 973	FSC®
	CFAD de Moyabi	188 989	FSC®
TOTAL		1 482 155	

Surfaces forestières **auditées par une tierce partie** à fin 2024 : **1 482 155 ha**.

Surfaces forestières **certifiées FSC®** à fin 2024 : **895 825 ha**.

Surface forestière **certifiées Preferred by Nature™** à fin 2024 : **586 330 ha**.

Le tableau ci-dessous présente l'avancement du processus d'aménagement dans les différentes concessions du Bassin du Congo :

Pays	UFA	Première Rotation	Date de fin	Durée totale	Durée restant à courir	% restant à courir
GABON	Haut Abanga	2001-2026	2026	26 ans	2 ans	8%
	Ogooué Ivindo	2003-2027	2027	25 ans	3 ans	12%
	Léké	2006-2030	2030	25 ans	6 ans	24%
	Moyabi	2007-2027	2027	20 ans	3 ans	15%
CONGO	UFA Mokabi-Dzanga	2009-2038	2038	30 ans	14 ans	47%

Autres informations

Les métiers de Rougier étant liés à la nature, le respect de l'environnement a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe. Cela participe de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de la démarche de certification de bonne gestion forestière. Les actions concrètes dans les concessions forestières (sites de production) et sur les sites industriels (et sites d'habitation) matérialisent les engagements de Rougier. Elles s'accompagnent d'accords de partenariat avec différentes ONG de façon à assurer une mise en œuvre adéquate de projets aussi bien environnementaux que sociaux.

2.5.3. Données sociales

Evolution des effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif du Groupe comprenait 1.258 personnes qui se répartissaient comme suit :

Catégorie	Exercice clos au 31/12/2024		Exercice clos au 31/12/2023	
		%		%
Cadres	57	5 %	62	5 %
Agents de maîtrise	106	8 %	110	9 %
Ouvriers	1 095	87 %	1 091	86 %
Total	1 258	100 %	1 263	100 %
<i>Répartition géographique</i>				
France	11	1 %	11	1 %
Congo	334	27 %	357	28 %
Gabon	913	73 %	895	71 %
Total Afrique	1 247	99 %	1 252	99 %
Total	1 258	100 %	1 263	100 %

L'effectif global ressort en légère baisse par rapport à l'année précédente. Sur les 1.258 personnes présentes au 31 décembre 2024, 1.247 sont en poste en Afrique (99%).

En France, les 11 postes occupés sont essentiellement des postes commerciaux, administratifs ou de direction. Compte tenu de la nature des activités, l'emploi de personnel en intérim est strictement limité aux remplacements ponctuels.

Age moyen et ancienneté

Pour chacune des deux zones géographiques, l'âge moyen et l'ancienneté sont les suivants :

	Age moyen 2024	Ancienneté 2024	Age moyen 2023	Ancienneté 2023
France	52,4	9,8	52,0	9,3
Afrique	38,9	6,2	38,7	5,9
Moyenne Groupe	39,0	6,2	38,8	6,0

Les contrats à durée déterminée représentent suivant les pays de 0% à 26,8% de l'effectif. L'attractivité du travail en forêt est particulièrement difficile : la filière bois dans son ensemble souffre non seulement de la localisation de ses activités éloignée des grands centres urbains, mais aussi d'une forte concurrence pour le personnel qualifié face aux secteurs pétroliers, miniers et des travaux publics. Sur les sites de production une véritable transmission des savoir-faire est un enjeu important, qui figure en priorité dans les objectifs des responsables opérationnels sur le terrain et des équipes RH.

En France, l'ancienneté moyenne (9,8 ans) reflète la volonté de l'entreprise de capitaliser sur la fidélité de ses collaborateurs. L'effectif est expérimenté, d'un âge moyen de 52,4 ans.

Répartition des effectifs

	2024		2024		2023		2023	
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
France	6	55 %	5	45 %	6	55 %	5	45 %
Afrique	1 129	91 %	118	9 %	1 156	92 %	96	8 %
Total	1 135	90 %	123	10 %	1 162	92 %	101	8 %
Dont cadres	44	77 %	13	23 %	49	79 %	13	21 %

L'essentiel de l'effectif est basé en Afrique sur des chantiers isolés, et soumis à une forte contrainte de mobilité, la proportion de femmes est donc naturellement faible.

Par contre, elle est importante et en progression dans toutes les fonctions supports et commerciales, ce qui explique les taux élevés dans les emplois les plus qualifiés : 21% des cadres du Groupe sont des femmes (similaire à 2023), alors qu'elles ne représentent que 10% des effectifs globaux.

Gestion des ressources humaines

La gestion des relations sociales est décentralisée ; chaque filiale africaine gère l'ensemble de son effectif, ainsi que les relations avec les représentants du personnel. Chaque pays dispose de ses propres conventions collectives et organisations syndicales.

Sur chaque site, les représentants du personnel sont élus à partir de listes présentées par les syndicats ou par les salariés.

Dans tous les pays, des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) ont maintenant été mis en place sur toutes les concessions forestières ainsi que sur les sites industriels et de bureaux ; ces comités doivent permettre d'accroître la sensibilisation de tout le personnel à la prise en compte des aspects sécurité, santé et hygiène dans l'exécution de leurs tâches au travail.

Management social

Dans le cadre de la gestion responsable de ses activités, le Groupe engage chaque année un programme de renouvellement des habitations mises à la disposition des personnels. Ces habitations sont construites selon des modèles standardisés, autour d'espaces collectifs variant selon la population, mais comprenant généralement un centre d'approvisionnement et une infirmerie. Sur les sites les plus isolés, le Groupe assure également la fourniture d'eau potable et d'électricité, et organise le tri sélectif et la gestion des déchets.

Dans les autres cas, Rougier participe financièrement au fonctionnement des écoles publiques en fournissant des dotations en matériel scolaire. De la même façon, le Groupe contribue au suivi médical des familles en attribuant des dotations mensuelles de médicaments gratuits à chaque site, en signant des conventions d'assistance avec les hôpitaux existants, ou en construisant et en gérant des dispensaires chaque fois que cela est nécessaire.

La scolarité des enfants est prise en charge par les sociétés chaque fois que le contexte ne leur permet pas de fréquenter les écoles existantes.

Enfin, dans le cadre des clauses contractuelles des plans d'aménagement, pour assurer l'autonomie alimentaire des populations vivant sur les concessions, des actions sont menées pour favoriser le développement de cultures vivrières et soutenir le commerce local

Développement des compétences

En Afrique, chaque société met en place des actions de formation, ponctuelles ou suivies, notamment orientées vers la sécurité, le respect

des procédures (souvent dans le cadre de la certification FSC®) et l'amélioration des compétences techniques des salariés.

Sécurité au travail

La prévention des accidents est un des axes majeurs de la politique de gestion responsable de Rougier en Afrique. Elle prend diverses formes, adaptées à la fois à l'isolement des sites de production, au niveau de formation initiale des travailleurs, et à l'importance des risques encourus :

- Rédaction systématisée de fiches de postes ;
- Distribution et utilisation généralisée d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Mise en place de procédures d'évacuation ;

- Identification et panneautage des points dangereux des sites (forêts et usines) ainsi que du réseau routier propre aux concessions forestières.

Dans le cadre des procédures FSC®, chaque accident du travail fait l'objet d'une analyse spécifique et d'un rapport circonstancié, dont la diffusion est adaptée à la gravité de l'accident. Mais par sa nature même, l'activité de Rougier est porteuse de risques. Si les responsables locaux

réussissent bien à faire respecter les règles sur les sites placés sous leur contrôle, ils ne peuvent malheureusement éviter les accidents de la circulation, source la plus fréquente des accidents du travail.

2.6. RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques majeurs dans l'exercice de ses activités. L'identification et la gestion de ces risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe tant au niveau des filiales que de la direction générale de Rougier SA. Dans ce cadre, le Groupe s'est donné pour objectif de minimiser les conséquences d'événements pouvant compromettre son exploitation et de prévenir les risques de dysfonctionnement dans la conduite de ses opérations et la mise en œuvre de son organisation.

Conscient depuis longtemps de ses responsabilités face à l'urgence environnementale, le Groupe n'a pas attendu, tant dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs, la mise en œuvre de restrictions quant à l'origine des bois commercialisés (processus FLEGT en Europe, Lacey Act aux Etats-Unis) et a fondé son développement sur les processus de la gestion responsable notamment pour l'activité d'exploitation forestière dans le Bassin du Congo.

Le Groupe encourage ses filiales – au-delà du respect de la réglementation locale – à se conformer aux standards et procédures qu'il a élaborés. La gestion des risques opérationnels est déléguée aux directeurs des filiales qui se doivent de conduire les opérations en accord avec les lois et les règlements applicables dans chaque pays d'implantation du Groupe, notamment dans le domaine de l'exploitation forestière et de la transformation industrielle, cœur de l'activité de Rougier.

Rougier a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

2.6.1. Risques particuliers liés à l'activité

Risques liés au climat, à la conjoncture économique et aux enjeux politiques

Les activités du Groupe sont sensibles aux cycles économiques notamment ceux liés au secteur de la construction mais ne sont en revanche pas affectés par le climat. La forêt dense humide de la zone du Bassin du Congo n'est pas sensible aux catastrophes naturelles et le rythme de la production ne varie pas entre les saisons sèches et les saisons humides. Ainsi, contrairement à d'autres régions du monde, la production forestière se poursuit pendant la grande saison des pluies qui s'étale de septembre à novembre.

Tout ralentissement conjoncturel dans le secteur de la construction peut avoir une incidence négative sur le niveau d'activité du Groupe. Le Groupe réduit son exposition à la cyclicité des marchés de la construction en étant présent sur de nombreux marchés (pays matures, pays émergents).

Rougier réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires à partir de ses implantations africaines dans le Bassin du Congo. Présent en Afrique depuis plus de 70 ans, le Groupe n'a pas conclu de police d'assurance pour la couverture du risque politique. L'antériorité de sa présence et les principes de gestion responsable développés dans la conduite des opérations contribuent à la sécurité de ses actifs sur le long terme. Il s'agit en particulier des risques politiques liés au maintien sur une très longue période de l'attribution des concessions forestières pour lesquelles le Groupe s'est engagé dans une politique soutenue de mise en œuvre de Plans d'Aménagements durables, approuvés par les gouvernements pour des cycles de 20 à 30 ans renouvelables puis de leur certification selon les meilleurs critères internationaux.

La maîtrise de la dimension politique du risque économique passe par l'anticipation des orientations annoncées.

Risques de réputation / Risques opérationnels et environnementaux

Un risque de perte d'image peut subvenir en cas de commercialisation de bois d'origine illégal et de la médiatisation d'une telle opération. Afin de prévenir ce type de risque, Rougier met tout en œuvre pour vérifier l'origine et la légalité des produits commercialisés notamment dans les opérations de négoce. Rougier s'engage par ailleurs auprès des principaux acteurs de la filière pour promouvoir le bois issu d'un commerce responsable sur les marchés.

Les actions du Groupe en matière d'environnement sont guidées par quatre priorités : préserver la ressource, répondre aux exigences réglementaires et aux demandes des clients, répondre aux engagements de gestion responsable des activités, et répondre ainsi aux meilleurs standards internationaux de certification (selon les possibilités des marchés) :

Le Groupe veille à minimiser l'impact de son activité sur la forêt notamment en développant des techniques d'exploitation à impact réduit

et en prenant en compte la préservation de la ressource forestière et la protection de la biodiversité et de la faune dans la définition de ses plans d'exploitation.

Pour certains produits, essentiellement contreplaqués, le groupe Rougier dépend, pour une part significative, d'un nombre limité de fournisseurs voire, dans certains cas, d'un fournisseur unique. La défaillance d'un fournisseur important, le non-renouvellement ou le renouvellement à des conditions moins favorables des contrats de fourniture de certains produits ou l'augmentation significative des coûts de ceux-ci, pourraient ainsi avoir une incidence défavorable sur la performance industrielle et financière du Groupe Rougier et notamment son activité de négoce.

Risques commerciaux

Les marchés matures demeurent dominants dans la répartition géographique du chiffre d'affaires, et leur poids relatif se stabilise en 2024 par rapport à 2023 : les ventes réalisées en Europe représentant 45,9% du chiffre d'affaires du Groupe contre 41,7% en 2023 ; le poids relatif de l'Amérique du Nord est en recul par rapport à 2023, représentant 4,9% du chiffre d'affaires contre 6,8% en 2023. Les ventes réalisées dans les pays émergents du Sud-Est Asiatique, et au Proche et Moyen-Orient, sont stables en 2024, pour représenter 9,6% du chiffre d'affaires (contre 11,1% en 2023). L'évolution du chiffre d'affaires reste corrélée au niveau de

Risques matières premières

Le Groupe est également soumis à des risques de variation sur certaines matières telles que les carburants ou le fret maritime, directement corrélés à la variation des cours internationaux. A ce jour, il n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition à ces risques, ceux-

2.6.2. Gestion des assurances

Le Groupe couvre les risques de responsabilité civile, de dommages aux biens, de facultés maritimes et de pertes d'exploitation par des assurances adéquates souscrites auprès de compagnie d'assurance notoirement solvables. La politique d'assurance a pour objectif de protéger le patrimoine du Groupe et de minimiser l'impact des sinistres

Dommmages aux biens et pertes d'exploitation

Les biens et les pertes d'exploitation sont couverts par des polices d'assurances de dommages souscrites dans chaque pays où le Groupe est présent.

Ces assurances qui sont en général du type « tous risques sauf » couvrent l'incendie, la foudre, le dégât des eaux, le bris de machine, le vol et selon les pays les catastrophes naturelles. Les pertes d'exploitation sont assurées pour tous les sites de production

Responsabilité civile

Le Groupe dispose d'une garantie qui couvre à la fois la responsabilité civile des différentes filiales et leurs mandataires sociaux, applicable pour toutes les zones.

2.6.3. Risques financiers

Du fait de ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers tels que les risques de marché (risques de change, risque de taux), des risques de crédit et de liquidité. La gestion des risques financiers est centralisée au niveau de la direction financière du Groupe

Risques de change

Le Groupe est exposé dans une partie de ses activités commerciales aux risques pouvant résulter de la variation des cours de change notamment du dollar. Toutefois les flux en dollars sont limités.

Compte tenu de l'importance de l'Afrique Centrale dans son dispositif, le Groupe a pour règle de souscrire la partie de ses dettes destinées au financement des investissements réalisés dans cette zone, ainsi que la partie du besoin en fonds de roulement qui y est logée, en Francs CFA

croissance des pays. La force du Groupe réside dans sa capacité à arbitrer en permanence son positionnement sur les marchés pour se reporter sur les marchés à plus forte croissance. Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec un grand nombre de clients sans exposition au risque de perte de clients significatifs : les 10 plus gros clients du groupe représentent ensemble près de 50% du chiffre d'affaires, mais sur des lignes de produit et des pays différents ; Rougier veille d'une façon générale à maintenir la répartition des risques entre les différents clients et à augmenter régulièrement le nombre d'opérateurs avec qui il traite.

ci étant encourus, notamment pour le carburant, directement en Afrique dans un contexte d'administration des prix par les autorités gouvernementales.

sur le bilan et le compte de résultat. La démarche de la politique d'assurances consiste à identifier et évaluer les risques en termes d'exposition et de capitaux assurés et de souscrire les couvertures des sinistres auprès du marché de l'assurance.

Une grande partie des biens commercialisés est acheminée au point final de livraison par navires après avoir parcouru des distances plus ou moins longues à terre par route ou par rail. La gestion de la chaîne logistique est de ce fait de première importance pour le Groupe. Pour en limiter le risque, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de premier plan un contrat d'assurance tout risque géré de façon centrale et couvrant l'ensemble des marchandises transportées avec une extension de couverture sur les risques de guerre.

qui assure également l'analyse des risques clients. Rougier n'a pas recours à des montages financiers complexes et n'encourt donc aucun risque significatif de marché

(XAF) pour se prémunir contre les risques de dévaluation de cette monnaie.

Les actifs et passifs financiers libellés en US Dollar ne sont pas significatifs au 31 décembre 2024 comme l'exercice précédent. A ce jour, il n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition à ce risque de change limité.

Risques associés à des covenants financiers

Les emprunts bancaires souscrits par les filiales africaines, restructurés en 2018, ne comportent plus de clauses de covenants financiers.

Risques de crédit et de contrepartie

Les transactions qui sont susceptibles de générer pour le Groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers temporaires
- les instruments de couverture
- les comptes clients.

Le Groupe attache une attention particulière à la sécurité des paiements des biens livrés par une gestion des risques clients s'appuyant sur :

- une société d'affacturage pour les ventes réalisées par des sociétés françaises en France et pour la moitié des ventes réalisées à l'international par des sociétés françaises ;

Risques de liquidité

Pour faire face à ses besoins, le Groupe disposait en fin d'exercice de disponibilités pour 2,7 millions d'euros (contre 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Par ailleurs, la CDC GABON a versé 3 millions d'euros entre les mains des administrateurs judiciaires le 24 janvier 2019, afin de permettre à Rougier Afrique International de financer son plan de redressement. Elle a également pris l'engagement de subordonner le remboursement de sa créance à l'exécution préalable du plan de redressement.

Risques de taux

Le Groupe gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises avec pour objectif de limiter les impacts de variation des taux d'intérêt sur sa charge financière.

Les excédents de trésorerie (disponibilités) représentent un encours de 2,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice (contre 4,0 millions d'euros l'exercice précédent) contribuant à limiter le risque pesant sur l'endettement à taux variable non couvert.

- la mise en place d'une remise documentaire de type « remise de documents contre paiement pour les ventes réalisées à l'international par des sociétés françaises et non remises au factor ;
- la demande d'avances ou de dépôt de la part des clients ainsi que la mise en œuvre des clauses de réserve de propriété dans les contrats de ventes réalisées par les filiales africaines.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique. Ce risque est détaillé à la note 27.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Parallèlement la CDC GABON a versé 1 million d'euros supplémentaire à Rougier Afrique International reversés à Rougier Congo pour soutenir le plan financier négocié avec les créanciers bancaires de cette dernière.

La dette subordonnée envers la CDC Gabon s'élève à 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

2.7. L'ACTIONNARIAT ET LA VIE BOURSIERE

2.7.1. Capital

Nombre d'actions et de droits de vote

Au 31 décembre 2024, le capital de la société Rougier S.A. est composé de **1.092.000 actions**, sans variation pendant l'année. A cette même date, 811.283 actions sont inscrites au nominatif (soit 74,3% du total) contre 810.200 actions au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, le **total des droits de vote bruts s'établit à 1.805.080** contre 1.851.833 au 31 décembre 2023 et le **total des droits de vote nets à 1.795.879** après neutralisation des 9.201 actions propres sans droit de vote. A cette même date, le nombre total d'actions disposant du droit de vote double, suite à l'ancienneté de leur inscription au nominatif, est de **759.142**, soit 69,5% du nombre total d'actions composant le capital (contre 69,6% l'an dernier).

Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

L'article 19 des statuts de la société ROUGIER SA prévoit notamment que tout actionnaire peut participer aux délibérations des Assemblées Générales.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier qui gère leur compte titres.

L'intéressé justifie de son identité et de la propriété de ses actions, soit par leur inscription nominative à son nom, soit par la présentation de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les personnes morales actionnaires participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A valeur nominale identique, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis cinq ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de cinq ans prévu au présent paragraphe.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

En cas de démembrement de propriété, l'usufruitier dispose du droit de vote pour les décisions relatives à l'affectation du résultat lors de l'approbation annuelle des comptes et le nu-proprétaire pour toutes les autres décisions ; l'usufruitier et le nu-proprétaire ont toutefois le droit de participer à toute assemblée, ordinaire et extraordinaire.

Cotation

L'action ROUGIER est cotée sur EURONEXT GROWTH Paris (nouvelle dénomination d'ALTERNEXT), système multilatéral de négociation organisé. Son code ISIN est FR0000037640 ; son code mnémotechnique est ALRGR.

La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018.

La cotation a repris en date du 13 mars 2023.

Service Titres

Il est assuré par Crédit Industriel et Commercial – Solutions Marché Primaire.

Animation et liquidité du titre

Depuis le 31 décembre 2018, le compte est soldé.

Tableau des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Néant

Attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites

Néant

Répartition du capital de Rougier S.A.

Actionnaires	Nombre d'actions		Nombre de droits de vote bruts ⁽¹⁾	
		%		%
Famille ROUGIER ⁽²⁾	253 426	23,2%	499 574	27,7%
SOPAR ⁽³⁾	400 000	36,6%	800 000	44,3%
CONCERT familial	653 426	59,8%	1 299 574	72,0%
Société ORONTE ⁽⁴⁾	46 062	4,2%	92 124	5,1%
CONCERT total	699 488	64,1%	1 391 698	77,1%
Public	383 311	35,1%	404 181	22,4%
Salariés Rougier	0	0,0%	0	0,0%
Actions propres	9 201	0,8%	9 201	0,5%
TOTAL AU 31/12/2024	1 092 000		1 805 080	

(1) Calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

(2) Les membres composant la famille ROUGIER sont :

Jacques Rougier, Francis Rougier, Romain Rougier, Laura Souchard-Rougier, Véronique Rougier, Nathalie Auguin, Victor Auguin-Rougier, Arthur Auguin-Rougier, Valentine Auguin-Rougier, Edgard Revol, Emma Revol, Edgard Guedon

(3) Société contrôlée par Jacques Rougier, Francis Rougier et Laura Souchard-Rougier

(4) Holding familiale spécialisée dans des prises de participation dans des activités en Afrique et présidée par Eric-Bastien Ballouhey

Evolution de la détention du Concert familial ROUGIER :

Au 31 décembre 2024 le Concert familial ROUGIER – composé de la famille Rougier et de SOPAR - dispose au total de 59,8% des actions composant le capital et de 72,0% des droits de vote, contre 70,2% l'an dernier.

Evolution de la détention par actions propres (autocontrôle) :

Au 31 décembre 2024, Rougier S.A. détient 9.201 actions propres, soit 0,84% de son capital comme l'an dernier.

Pactes d'actionnaires

Le 24 mars 2004, un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER (« Loi Dutreil » article 885 I bis du Code Général des Impôts) portant sur 46,2% du capital a été conclu entre différents actionnaires, membres du Concert familial ROUGIER. Ce dispositif a été complété en 2006 par différents pactes successoraux (« Loi Dutreil » Article 787B du Code Général des Impôts) et par un pacte complémentaire conforme à l'Article 885-I-bis du Code Général des Impôts en date du 22 décembre 2006.

Evolution de la détention des salariés Rougier :

Rougier S.A. a fait le choix de céder les actions détenues via le FCPE « ROUGIER ACTION » détenu dans le cadre du Plan Epargne Entreprise (P.E.E.).

Au 31 décembre 2024, le FCPE « ROUGIER ACTIONS » ne détient plus d'actions de Rougier S.A., il détenait l'an dernier 0,55% du capital.

Deux autres pactes d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER, conforme à l'Article 885 bis du Code Général des Impôts ont été conclus entre différents actionnaires, membres du Concert familial, le 22 décembre 2008 et le 2 mars 2009 portant respectivement sur 40,73% et sur 46,43% du capital. Ces pactes, à caractère fiscal, ne représentent en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion et ne contiennent pas de conditions préférentielles de cession.

Historique des franchissements de seuils légaux et statutaires déclarés à Rougier S.A.

Date de la déclaration	Date du franchissement	Auteur de la déclaration	Seuil franchi	Sens du franchissement	% de détention déclaré lors du franchissement
15 août 2012	14 août 2012	Sopar S.A.S.	33,33%	à la hausse	38,24% du capital en nombre d'actions et 43,69% des droits de vote bruts
		Concert familial ROUGIER	50% 66,66%	à la hausse	62,42% du capital en nombre d'actions et 74,22% des droits de vote bruts
		Maurice ROUGIER	5%	à la hausse	6,25% du capital en nombre d'actions et 8,05% des droits de vote bruts
		Jacques ROUGIER	10%	à la hausse	9,30% du capital en nombre d'actions et 11,89% des droits de vote bruts
24 novembre 2015	20 novembre 2015	Financière de l'Echiquier	2,5%	à la baisse	2,43% du capital en nombre d'actions et 1,47% des droits de vote bruts
19 novembre 2015	13 novembre 2015	ORONTE S.A	2,5%	à la hausse	4,2% du capital en nombre d'actions et 2,5% des droits de vote bruts
19 novembre 2015	6 novembre 2015	ORONTE S.A (de concert avec E-B BALLOUHEY et SOPAR S.A.S)	2,5%	à la hausse	64,2% du capital en nombre d'actions et 74,7% des droits de vote bruts

2.7.2. Revenus

Pour mémoire : la dernière distribution opérée par Rougier portait sur l'exercice 2011 avec un dividende net par action de 1,00 €.

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dividende net par action (en €)	0	0	0	0	0
Revenu global par action (en €)	-	-	-	-	-
Rendement moyen *					
Dividende net total versé ** (en K€) dont en actions nouvelles Rougier	-	-	-	-	-

* Rendement moyen = Revenu global / Cours moyen annuel à l'ouverture de l'action (cf. tableau Bourse ci-dessous).

** Pour le dernier exercice, montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues (au moment de la distribution effective, le dividende attaché au nombre d'actions de ce type sera en fait viré en Report à Nouveau).

2.7.3. Bourse

Données boursières relatives aux transactions et au cours de bourse :

Pour mémoire : en août 2012, passage de la cotation de Eurolist - Compartiment C à Alternext, qui est devenu **Euronext Growth** en 2017.

La cotation a été suspendue le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018. La cotation a repris en date du **13 mars 2023**.

	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Nombre de titres du capital social	1 092 000	1 092 000	1 092 000	1 092 000	1 092 000
Nombre de titres échangés	N/A	N/A	N/A	206 076	72 554
↳ Moyenne de titres échangés par séance de cotation	N/A	N/A	N/A	1 005	283
Capitaux échangés (en K€)	N/A	N/A	N/A	3 216	1 058
Cours le plus haut de l'année (en €)	N/A	N/A	N/A	19,40	16,50
Cours le plus bas de l'année (en €)	N/A	N/A	N/A	11,40	12,40
Cours moyen annuel à l'ouverture (en €)	N/A	N/A	N/A	15,76	14,50
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	N/A	N/A	N/A	16 489	15 725

Principales données financières consolidées par action :

(en IFRS, en €)	2020	2021	2022	2023	2024
CAF *	(5,89)	7,26	11,24	10,89	9,83
Résultat net **	(6,78)	5,03	5,34	3,43	2,44
Capitaux propres **	(0,58)	4,40	9,75	13,15	15,10

* Après coût de l'endettement financier net et impôt

** En part du Groupe (attribuable aux propriétaires de la société-mère)

Evolution du cours de l'action Rougier :

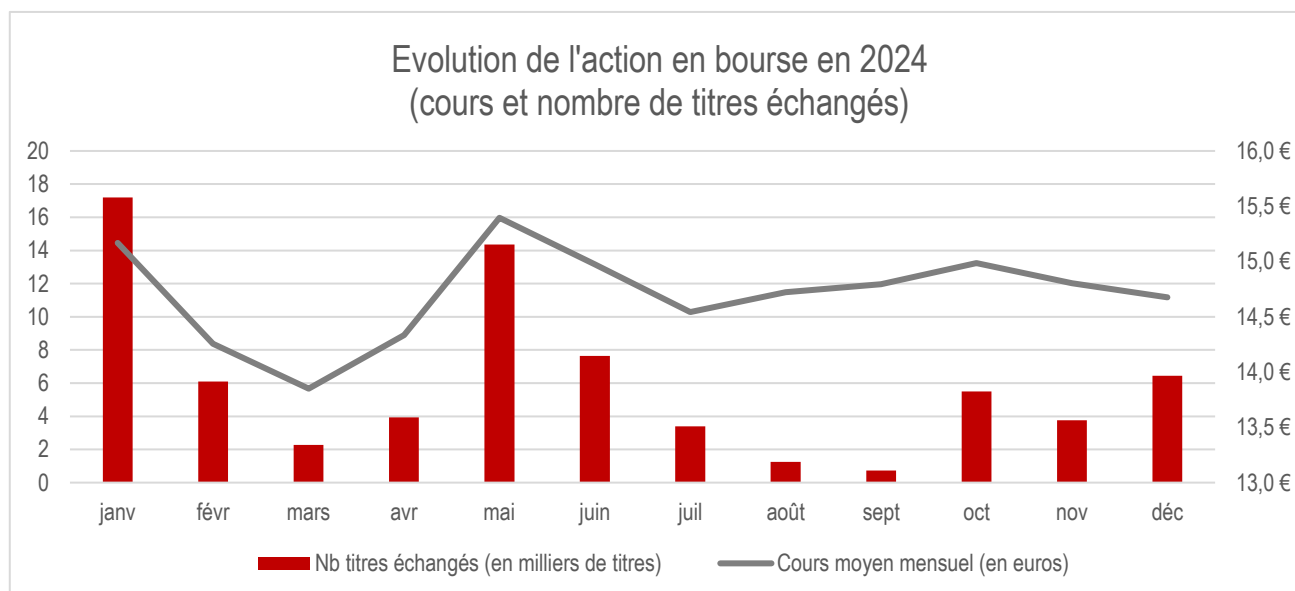
L'action ROUGIER est cotée sur EURONEXT GROWTH Paris (nouvelle dénomination d'ALTERNEXT) depuis son transfert en date du 29 août 2012 ; EURONEXT GROWTH Paris n'est pas un marché réglementé mais un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du règlement général de l'AMF.

Le cours de l'actions a enregistré une baisse au cours du premier trimestre 2024, passant de 15,1€ à l'ouverture au 1^{er} janvier 2024, à 13,6€ à la clôture du 28 mars 2024. Le second semestre a été marqué par un pique au mois de mai à 16,5€ pour se stabiliser sur le reste de l'exercice entre 14,5€ et 15,0€.

Le point haut du cours en 2024 a été de 16,50 euros atteint le 22 mai et le point bas de 12,40 euros atteint le 3 avril. A ces mêmes dates, la capitalisation boursière a atteint son niveau le plus haut à 18,0 millions d'euros et le plus bas à 13,5 millions d'euros.

Le cours à clôturer l'année 2024 à 14,40 euros, correspondant à une capitalisation boursière de 15,7 millions d'euros.

Au cours de l'année 2024, le volume des échanges a été de 72.554 en nombre de titres et de 1,1 millions d'euros en montant des capitaux.



2.7.4. Utilisation par le Directeur Général de l'autorisation d'opérer en Bourse

Synthèse des titres auto-détenus :

Durant l'année 2024, aucun mouvement sur actions propres n'a été opéré par Rougier SA.

Au 31 décembre 2024, **ROUGIER S.A. détient 9.201 de ses propres actions, soit un taux d'autocontrôle de 0,84%** (comme l'an dernier).

La valorisation brute comptable de ces actions propres s'élève à 270 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (comme l'an dernier), soit une valeur brute unitaire de 29,30 € (comme l'an dernier).

Après 6 milliers d'euros de dépréciation suite aux fluctuations du cours de bourse, **la valeur nette comptable est de 132 milliers d'euros au 31 décembre 2024**, soit une valeur net unitaire de 14,40 euros.

Ces actions propres sont affectées à d'autres objectifs.

Position et variation des titres auto-détenus :

Valorisation au 31 décembre 2024 :

Valeur brute totale au bilan des titres auto-détenus	269.568 €
↳ Valeur brute unitaire moyenne	29,30 €
Dépréciation des titres	(137.073 €)
<hr/>	
Valeur nette totale au bilan des titres auto-détenus	132.494 €
↳ Valeur nette unitaire moyenne	14,40 €

Position à l'ouverture et à la clôture :

Nombre de titres auto-détenus au 01/01/2024	9.201
Pourcentage d'autocontrôle	0,84%
dont :	
Contrat de liquidité	Néant
Nombre de titres auto-détenus au 31/12/2024	9.201
Pourcentage d'autocontrôle	0,84%
dont :	
Contrat de liquidité	Néant

Mouvements de l'année 2024 :

Néant

Ventilation par type de détention et par objectif des titres auto-détenus :

Nombre de titres détenus au porteur au 31 décembre 2024 :

Contrat de liquidité	Néant
-----------------------------	--------------

Nombre de titres inscrits au nominatif au 31 décembre 2024 :

Réserve pour autres objectifs	9.201
↳ Valeur brute unitaire moyenne	29,30 €
↳ Valeur nette unitaire moyenne	14,40 €

Opérations réalisées sur les titres auto-détenus tous objectifs confondus :

Néant

2.7.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES ET PERSPECTIVES

Néant.

Perspectives

Le Groupe ROUGIER poursuit sa stratégie focalisée essentiellement sur le développement de l'exploitation responsable et certifiée de forêts naturelles au Gabon et en République du Congo ainsi que sur le développement de la commercialisation internationale de bois tropicaux africains sur des marchés internationaux exigeants en termes de responsabilité environnementale. Cette stratégie devrait lui permettre de stabiliser la croissance de ses activités rentables dans un contexte commercial en retrait en 2025.

2.9. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ROUGIER S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

COMPTES SOCIAUX

Nature des indications	2020	2021	2022	2023	2024
Situation financière en fin d'exercice :					
Capital social (en milliers d'euros)	5 549	5 549	5 549	5 549	5 549
Nombre d'actions émises	1 092 000	1 092 000	1 092 000	1 092 000	1 092 000
Résultat global (en milliers d'euros) :					
Produits d'exploitation (1)	161	265	300	350	393
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	344	(5 142)	364	625	440
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(7 834)	10 407	9 017	2 550	695
Montant théorique des bénéfices distribués *	-	-	-	-	-
Montant de la distribution effective des bénéfices *	-	-	-	-	-
Résultat réduit à une seule action (en euros) :					
Résultat après impôt et avant amortissements et provisions	0,32 €	(4,71) €	0,33 €	0,57 €	0,40 €
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(7,17) €	9,53 €	8,26 €	2,34 €	0,64 €
Dividende net versé à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel :					
Nombre de salariés	1	1	1	1	1
Masse salariale (en milliers d'euros)	31	25	25	25	25
Somme versée au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	15	21	13	23	58

(1) Les produits d'exploitation comprennent majoritairement le chiffre d'affaires et les redevances de marques facturées aux filiales.

* Montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues par Rougier S.A. (au moment de la distribution effective, le dividende attaché au nombre d'actions de ce type sera en fait viré en Report à Nouveau).

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS au 31 décembre 2024

1.COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	30
2.ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	31
3.ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE.....	32
4.VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	34
5.TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETS CONSOLIDES.....	35
6.INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMEES.....	36
7.ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	37

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	95 498	98 872
Autres produits de l'activité		1 062	557
Achats consommés		(38 637)	(40 337)
Charges de personnel	6	(16 699)	(16 521)
Charges externes	6	(26 654)	(24 588)
Impôts et taxes		(3 681)	(3 907)
Dotation aux amortissements		(7 627)	(6 843)
Dotation aux provisions		(5 012)	(2 309)
Variation des stocks de produits en cours et finis		4 796	1 005
Autres produits et charges d'exploitation		1 236	135
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		4 282	6 065
Autres produits et charges opérationnels non courants	7	105	336
RESULTAT OPERATIONNEL		4 387	6 401
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(686)	2
Coût de l'endettement financier brut		(137)	(716)
Coût de l'endettement financier net		(823)	(714)
Autres produits et charges financiers nets	8	977	222
Impôts	9	(681)	(812)
Quote-part de résultat des mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET		3 860	5 097
attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		2 665	3 461
- aux participations ne donnant pas le contrôle		1 195	1 636
RESULTAT NET PAR ACTION	10		
attribuable aux propriétaires de la société mère :			
- Résultat de base par action (en euros)		2,46 €	3,20 €
- Résultat par action dilué (en euros)		2,46 €	3,20 €

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
RESULTAT NET		3 860	5 097
Différence de conversion		-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers		-	-
Effet d'impôt		-	-
Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres, non transférables en compte de résultat		-	-
Avantages accordés au personnel (écarts actuariels)		21	(4)
Effet d'impôt		-	-
Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres, transférables en compte de résultat		21	(4)
RESULTAT GLOBAL		3 881	5 093
attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		2 679	3 458
- aux participations ne donnant pas le contrôle		1 202	1 635

3. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles (1)	11/12	2 464	3 173
Immobilisations corporelles (2)	11/12	29 724	31 623
Immeubles de placement	13	-	-
Titres mis en équivalence	14	-	-
Actifs financiers non courants	14	595	346
Impôts différés actifs	9	-	-
Autres actifs non courants		3 596	3 970
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		36 379	39 112
Stocks	15	19 890	17 187
Clients et comptes rattachés	16	13 463	10 833
Créances d'impôt courant		-	-
Autres actifs courants	17	9 170	9 046
Instruments dérivés actifs	25	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	2 745	3 962
TOTAL ACTIFS COURANTS		45 268	41 028
Actifs non courants destinés à être cédés	19	-	-
TOTAL ACTIF		81 647	80 139

(1) Dont impact correction d'erreur : (73) ;

(2) Dont impact correction d'erreur : (427).

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital		5 549	5 549
Primes		3 950	3 950
Actions propres		-	-
Réévaluation des instruments financiers		(4)	(4)
Réserves de conversion		25	25
Autres réserves		6 969	4 563
CAPITAUX PROPRES attribuables aux propriétaires de la société mère (1)		16 489	14 083
CAPITAUX PROPRES attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (2)		8 023	6 974
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20	24 512	21 057
Provisions pour risques et charges	21/22	2 193	2 868
Dettes financières non courantes	23	10 949	11 501
Impôts différés passifs	9	28	28
Autres passifs non courants		8 714	5 151
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		21 884	19 547
Provisions pour risques et charges	21/22	388	365
Dettes financières courantes	23	5 000	2 501
Fournisseurs et comptes rattachés		12 992	11 875
Dettes d'impôt courant		386	392
Autres passifs courants	24	16 479	24 395
Instruments dérivés passifs	25	6	6
TOTAL PASSIFS COURANTS		35 251	39 535
Passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés	19	-	-
TOTAL PASSIF		81 647	80 139

(1) Dont impact correction d'erreur : (320) ;

(2) Dont impact correction d'erreur : (180).

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Actions propres	Réévaluation des instruments financiers (1)	Réserves	CAPITAUX PROPRES Part attribuable aux propriétaires de la société mère	CAPITAUX PROPRES Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	CAPITAUX PROPRES TOTAL
Au 1er janvier 2023	5 549	3 950	-	(4)	1 149	10 644	5 320	15 965
Dividendes distribués					-	-		-
Augmentation de capital					7 693	7 693	4 142	11 835
Changement de méthode comptable (retraite)					(2)	(2)	(1)	(4)
Correction d'erreur (1)					(320)	(320)	(180)	(500)
Variation des actions propres					-	-	-	-
Impôts différés					-	-	-	-
Variations de périmètre					(7 712)	(7 712)	(4 123)	(11 835)
RESULTAT GLOBAL					3 458	3 458	1 636	5 093
Au 31 décembre 2023	5 549	3 950	-	(4)	4 586	14 081	6 974	21 054
Dividendes distribués						-		-
Augmentation de capital						-		-
Paiements fondés sur des actions						-		-
Variation des actions propres						-		-
Changement de méthode comptable (retraite)					40	40	22	62
Variations de périmètre					-	-	-	-
RESULTAT GLOBAL					2 679	2 679	1 202	3 881
Au 31 décembre 2024	5 549	3 950		(4)	6 985	16 480	8 018	24 498

(1) A l'ouverture de la consolidation 2024.12, il a été constaté une correction d'erreur d'un montant total de 500 K€. Cette rectification, portant sur les amortissements cumulés des actifs immobilisés incorporels (-73 K€) et corporels (-427 K€) a impactée négativement les capitaux propres consolidés à l'ouverture :

- Capitaux propres consolidé - part du groupe : 320 K €
- Capitaux propres consolidés - part des minoritaires : 180 K €

Afin de permettre la comparabilité des données, différents renvois sont proposés dans les tableaux suivants.

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETS CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
RESULTAT NET		3 860	5 097
- Quote-part de résultat des mises en équivalence		-	-
- Dotation aux amortissements		7 616	6 916
- Dotation / (Reprise) relative aux provisions (1)		(631)	(287)
- Plus ou moins-values de cession et variations de juste valeur		(105)	50
- Autres charges / (produits) sans incidence sur la trésorerie		-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT après coût de l'endettement financier net et impôt		10 740	11 775
- Coût de l'endettement financier net		823	707
- Charge / (Produit) d'impôt		681	812
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt		12 244	13 294
Impôts payés		(688)	(1 116)
Variation du Besoin en Fonds de roulement lié à l'activité	26	(9 257)	(4 418)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		2 299	7 760
Incidence des variations de périmètre		-	(11 835)
Investissements corporels et incorporels décaissés	26	(4 519)	(9 852)
Investissements financiers décaissés	26	-	-
Produits encaissés sur cessions d'immobilisations		116	32
Variation des autres actifs financiers		(238)	111
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(4 640)	(21 544)
Augmentation de capital		-	11 835
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère		-	-
Nouveaux emprunts contractés		1 999	5 649
Remboursements d'emprunts		(1 225)	(3 347)
Intérêts financiers nets versés		(820)	(788)
Diminution / (Augmentation) des actions propres		-	-
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(46)	13 349
Effet des variations de change sur la trésorerie		-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(2 387)	(435)
Position à l'ouverture		2 751	3 186
Position à la clôture		364	2 751

(1) Y compris dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. NOTE 12) - A l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMEES

La présentation de cette information sectorielle résumée, qui est conforme à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, se limite aux **indicateurs-clés retenus par la Direction Générale**. Les secteurs opérationnels présentés dans la segmentation appliquée par Rougier sont des subdivisions de l'unique branche d'activité du Groupe (cf. présentation détaillée dans la Note 2-3 de l'Annexe aux comptes consolidés), complétées des activités propres aux holdings et aux activités diverses non significatives.

En milliers d'euros	Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international			Holdings & divers	Opérations inter – secteurs	TOTAL
	Gabon	Congo	Commerce International			
ANNUEL 2024						
Chiffre d'affaires niveau secteur	43 378	22 384	54 881	58	(25 202)	95 498
- Opérations inter-secteurs	(4 807)	(19 848)	(542)	(6)	25 202	-
Chiffre d'affaires niveau Groupe	38 571	2 536	54 339	52	-	95 498
Dotation aux amortissements	(5 991)	(1 532)	(100)	(4)	-	(7 627)
Résultat opérationnel	1 662	1 741	974	10	-	4 387
dont impairment test	-	-	-	-	-	-
Investissements de la période (1)	3 695	734	79	11		7 123

En milliers d'euros	Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international			Holdings & divers	Opérations inter – secteurs	TOTAL
	Gabon	Congo	Commerce International			
ANNUEL 2023						
Chiffre d'affaires niveau secteur	44 990	25 626	55 014	48	(26 806)	98 872
- Opérations inter-secteurs	(4 534)	(21 761)	(511)		26 806	-
Chiffre d'affaires niveau Groupe	40 456	3 865	54 503	48	-	98 872
Dotation aux amortissements	(7 366)	(1 674)	(108)	(4)	-	(9 152)
Résultat opérationnel	976	4 290	1 162	(26)	-	6 401
dont impairment test	-	-	-	-	-	-
Investissements de la période (1)	5 061	2 026	32	5		7 123

(1) Total des acquisitions de la période nettes des incidence des décalages de décaissements et hors IFRS16. Hors éléments financiers.

7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 - Généralités

ROUGIER S.A., société mère du Groupe, est une Société Anonyme à Conseil d'administration.

Le siège social est domicilié au 210, avenue Saint-Jean d'Angély (79). La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro B 025.580.143. L'action Rougier est cotée sur EURONEXT GROWTH Paris, système multilatéral de négociation organisé ; son code ISIN est FR0000037640 et son code mnémotechnique est ALRGR.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2024 et a donné son autorisation à leur publication le 25 avril 2025.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Principes généraux appliqués et déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe sont conformes aux normes et interprétations IFRS de l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards/interpretations/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2024 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception de l'évolution des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne applicables au 1er janvier 2024 et sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements applicables à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 :

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2023, à l'exception de :

- Amendements à l'IAS 1 : Passifs non courants assortis de clauses restrictives ;
- Amendements à l'IAS 16 : Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail ;
- Amendements à l'IAS 7 et la norme IFRS 7 : Accords de financements fournisseurs ;

La première application de ces textes n'entraîne pas d'impact significatif pour le Groupe.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2024 et non appliqués par anticipation :

Les normes suivantes ont été publiées par l'International Financial Reporting Standards Board mais ne sont pas encore en vigueur ou n'ont pas été adoptées par l'Union européenne :

- Amendements d'IFRS 7 et 9 : Classement et évaluation des instruments financiers ;
- IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public.

Ces textes ont été adoptés ou sont en cours d'adoption par l'Union européenne. Sous réserve de leur adoption définitive, ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 ou ultérieurement. Aucune de ces modifications ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers du groupe.

2.1. Estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de prendre en compte les événements et l'expérience passés et de s'assurer de leur adéquation à l'évolution de la situation économique.

La consolidation des comptes a ainsi été réalisée en tenant compte du contexte économique actuel et en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture.

La Direction du Groupe a apprécié, au mieux de la visibilité actuelle, les flux futurs de trésorerie contribuant à la valorisation des actifs à long terme. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux retenus (d'actualisation, de croissance, ...) et pris en compte dans les calculs effectués, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'annexe des états financiers. Pour le Groupe, cela concerne plus particulièrement les tests de dépréciation (impairment test) des actifs immobilisés (cf. Note 12) et les provisions pour avantages accordés au personnel (cf. Note 21).

En fonction des hypothèses retenues, dont certaines directement liées à l'évolution des conditions économiques, les éléments figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourront être différents des estimations actuellement retenues à la date de clôture. Dans ce cas, les impacts sur les estimations de la Direction du Groupe seront comptabilisés lors des exercices de prise en compte du changement des hypothèses.

Les tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2024 pour les UGT Gabon et Congo selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré fin 2023 sur une durée retenue de 5 ans (cf. Note 12). Et tenant comptes des résultats 2024 et budget 2025.

2.2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés incorporent par intégration globale les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, à savoir le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir un avantage.

En cas de contrôle conjoint (notamment pour les sociétés en joint-venture), le Groupe a retenu la méthode de la mise en équivalence, avec des lignes distinctes figurant à ce titre dans les comptes consolidés : "Titres mis en équivalence" à l'actif du bilan et "Quote-part de résultat des mises en équivalence" au compte de résultat. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

2.3. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée par Rougier est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour le suivi et l'analyse des performances des activités et l'allocation des ressources.

Le découpage appliqué présente quatre secteurs opérationnels (comme en 2023) qui correspondent aux reportings internes communiqués à la Direction Générale, identifiée comme le principal organe de décision opérationnelle du Groupe.

Chaque secteur constitue une composante distincte du Groupe, tant en termes d'activité que de risques, et fait l'objet d'un suivi individualisé. Ce sont des subdivisions des deux grandes activités de Rougier ; les activités propres aux holdings et les activités diverses complétant ce découpage sectoriel :

- Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international (Rougier Afrique International) :
Correspond d'une part aux activités d'exploitation de forêts naturelles et de transformation industrielle (production de sciages) des filiales situées en Afrique :
 - En République du Gabon ;
 - En République du Congo (Brazzaville).

D'autre part, l'activité de commerce international assure notamment la commercialisation sur l'ensemble des marchés des produits issus des filiales africaines.

- Holdings et divers :
Comprend les activités de la holding de tête Rougier S.A. et de diverses sociétés du groupe dont l'activité est assimilée à celle de holding.

La ventilation géographique selon le pays de destination des ventes, qui n'est pas prédominante pour le choix des implantations, est limitée au chiffre d'affaires. La présentation de cette note est positionnée avec la Note 5 relative au chiffre d'affaires.

2.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. La monnaie fonctionnelle de la totalité des filiales est l'euro ou le franc CFA (XAF), qui a une parité fixe avec l'euro.

2.5. Conversion des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises (hors dérivés le cas échéant) sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les effets constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel pour les différences de conversion relatives à l'activité opérationnelle ;
- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note relative aux instruments financiers.

2.6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées. Il comprend les revenus liés à la vente de biens et services. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le contrôle des marchandises ou des services a été transféré au client. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises est comptabilisé essentiellement au moment de leur livraison ou lors de l'expédition des marchandises au port de départ (en fonction des incoterms). Le chiffre d'affaires provenant de la vente de service est comptabilisé dès lors que celui-ci a été rendu.

Les ventes du Groupe sont composées d'une unique obligation de performance. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait à une date donnée correspondant au transfert du contrôle du bien ou service au client, généralement à la date de livraison des biens.

2.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. En particulier, les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non récurrents par leur nature ou leur montant contribuent au résultat opérationnel.

2.8. Plans d'options d'achats d'actions / Plans d'attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas d'options d'achat non encore levées par leurs bénéficiaires ni d'actions gratuites attribuées en cours d'acquisition définitive par leurs bénéficiaires.

2.9. Impôt sur le résultat

Le Groupe comptabilise sans les actualiser les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences temporelles. Les actifs d'impôts différés sur les crédits d'impôts, les déficits reportables et les autres différences temporelles sont comptabilisés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit légal de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Un impôt différé passif est constaté au titre des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation consolidés, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera ;
- et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

S'agissant de sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu au titre des distributions probables décidées par le Groupe dans un avenir prévisible.

2.9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les montants immobilisés au titre du domaine forestier, qui comprennent des coûts historiques d'acquisition de certains permis forestiers, ainsi que l'ensemble des frais engagés directement imputables à la mise sous aménagement durable des forêts. Ces frais d'aménagement durable regroupent à la fois les frais d'inventaire des ressources forestières et divers frais d'étude sur les aspects environnementaux ou socio-économiques, auxquels peuvent venir s'ajouter dans certains cas les coûts liés aux obligations à remplir dans le cadre de l'établissement d'un cahier des charges (concernant généralement des infrastructures et divers travaux d'équipement : construction d'une base-vie, d'une route d'accès, alimentation en eau, ...).

Ces montants immobilisés au titre du domaine forestier sont amortis par la contrepartie du résultat opérationnel courant sur leur durée d'utilisation estimée, généralement comprise entre 20 et 30 ans. La durée d'amortissement est fondée sur la durée des droits attribués par les autorités compétentes, et prend en compte les possibilités de renouvellement avérées.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer, d'une part, le coût de production d'immobilisations pendant la période précédant leur mise en exploitation et, d'autre part, celui des immobilisations acquises, sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt, sont respectés.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux dégagés pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien qui sont immobilisés.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Aménagement des terrains :	40 ans
- Infrastructures forestières et campement :	10 à 30 ans
- Constructions gros œuvre :	20 à 40 ans
- Matériels et installations techniques :	5 à 20 ans
- Matériels forestiers :	7 à 14 ans
- Autres immobilisations corporelles :	5 à 10 ans

Les actifs font l'objet d'un amortissement selon un plan révisé lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement estimée.

2.10. Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (impairment test)

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au minimum chaque année, ou dès que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de

marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Les tests de dépréciation sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies dans le Groupe et contenant les actifs immobilisés, dont les principales sont les deux UGT africaines que constituent le Gabon et le Congo. L'approche par pays, après prise en compte des opérations de commerce international s'y rapportant, résulte de l'organisation du Groupe associant étroitement les actifs forestiers et les actifs industriels dans chacun d'entre eux.

Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, les actifs de l'UGT font l'objet d'une dépréciation pour la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction du Groupe, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Et tenant comptes des résultats 2024 et budget 2025.

Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que de l'évolution des prix de vente des produits et des coûts de production. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe.

Dès qu'une perte de valeur a été enregistrée sur une UGT dans les comptes consolidés, une révision périodique est effectuée pour définir s'il convient d'ajuster la dépréciation des actifs. Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations incorporelles (hors goodwill) et des immobilisations corporelles sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement à hauteur de la perte de valeur initiale, en s'assurant qu'elle ne génère pas une valeur comptable supérieure à la valeur qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

2.11. Contrats de location

A la mise en place du contrat, le Groupe évalue si le contrat est, ou contient, un bail, c'est-à-dire si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie.

Le Groupe, en tant que preneur, applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location en application de la norme IFRS 16, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les dettes de location de façon à ce que les loyers et les droits d'utilisation correspondent au droit d'utilisation des actifs sous-jacents.

Droit d'utilisation de l'actif

Le Groupe comptabilise le droit d'utilisation de l'actif à la date de début du contrat de location (c'est-à-dire à la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour être utilisé). Les droits d'utilisation de l'actif sont évalués au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des dettes de location. La valeur brute des droits d'utilisation de l'actif comprend le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux encourus et les paiements effectués au titre de la location à la date de commencement ou avant,

moins les avantages reçus. Les droits d'utilisation sont amortis sur une base linéaire sur la durée du bail.

Si la propriété de l'actif loué est transférée au Groupe à la fin du contrat de location ou si la valeur brute reflète l'exercice d'une option d'achat, l'amortissement est calculé sur la base de la durée de vie estimée du bien. Les droits d'utilisation peuvent également faire l'objet d'une dépréciation. Les droits d'utilisation des actifs loués sont présentés au bilan au poste « Autres immobilisations corporelles ».

Dettes de location

A la date de commencement du contrat de location, le Groupe comptabilise les dettes de location évaluées à la valeur actuelle des loyers à verser pendant la durée du bail. Les loyers comprennent les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance) moins tout avantage à recevoir, les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, et les montants qui devraient être payés au titre des garanties de valeur résiduelle. Les loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée par le Groupe et les pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de l'option de résiliation par le Groupe.

Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges (sauf s'ils sont engagés pour produire des stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement.

Pour calculer la valeur actuelle des loyers, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal à la date de commencement du contrat de location car le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable.

Après la date de commencement, la dette de location est augmentée des intérêts et réduite des loyers payés. En outre, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée s'il y a une modification, un changement de la durée du contrat de location, un changement des loyers payés (par exemple, des changements dans les paiements futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux utilisé pour déterminer ces loyers) ou un changement dans l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

Baux à court terme et baux d'actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme pour ses contrats de location de biens immobiliers, de machines et d'équipements à court terme (c'est-à-dire les contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins à compter de la date de début du contrat et ne contenant pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation des actifs de faible valeur aux contrats de location de matériel de bureau. Les paiements des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location.

Impôts différés

Le Groupe ne constate pas d'impôts différés au titre du droit d'utilisation et de la dette locative.

2.12. Actifs financiers

La classification des actifs financiers repose sur les caractéristiques de leurs flux de trésorerie ainsi que sur les modalités de gestion définies par le Groupe. En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des 3 catégories suivantes :

Actifs au coût amortissement

Il s'agit d'actifs financiers détenus en vue de collecter des flux de trésorerie contractuels qui se composent exclusivement d'intérêts et de remboursement du capital à des dates déterminées. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend principalement les disponibilités, les créances commerciales, les dépôts à terme ainsi que les créances rattachées à des participations et les prêts à des sociétés non consolidées. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global

Ils correspondent aux instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, pour lesquels le Groupe a fait le choix irrévocable, titre par titre, et dès la première comptabilisation, de constater les variations de juste valeur en autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés. Les instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie futurs sont également classés dans cette catégorie.

Actifs à la juste valeur par résultat

Ils comprennent les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas, le cas échéant, retenu l'option de comptabilisation à la juste valeur par autres éléments du résultat global ainsi que tous les actifs financiers qualifiés d'instruments de dette qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes (notamment parce qu'ils n'ont pas d'échéance fixe ou de flux déterminables). Cette catégorie comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement ainsi que les instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

2.13. Actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés

Sont considérés comme destinés à être cédés les actifs non courants (ou groupes d'actifs) qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) considérés comme « destinés à être cédés » sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs classés comme destinés à être cédés (ou inclus au sein d'un groupe destiné à être cédé) cessent d'être amortis.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés sont présentés séparément des autres actifs du bilan. Les passifs directement associés à ces actifs destinés à être cédés sont également présentés séparément des autres passifs du bilan (sans compensation).

2.14. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier comprend, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication. Les coûts de revient sont en général calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.15. Actions propres

Les actions propres (autocontrôle) sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

2.16. Provisions

Engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en linéarisant si les services rendus au cours des périodes ultérieures aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des périodes antérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, les obligations d'État sont utilisées. La monnaie et la durée des obligations utilisée est cohérente avec la monnaie et la durée estimée des engagements au titre des avantages évalués.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées et lorsqu'il apparaît des écarts d'expérience, il en résulte des écarts actuariels qui sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

En application des règles imposées par la norme IAS 19 :

- Les gains et pertes actuariels de la période sont reconnus directement dans les capitaux propres et font partie des éléments du résultat global ;
- Le coût des services passés résultant d'une modification ou d'une réduction de régime est comptabilisé immédiatement et intégralement en compte de résultat ;
- Le rendement attendu des actifs de couverture du régime correspond au taux d'actualisation des engagements ;
- La charge d'intérêts de la dette actuarielle est constatée en résultat financier conformément à l'option offerte.

Par conséquent, la charge nette de l'exercice reconnue dans le compte de résultat correspond :

- au coût des services rendus ;
- au coût financier ;
- au coût des services passés ;
- diminués du rendement attendu des fonds de couverture.

Indemnités de fin de contrat de travail

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que l'engagement du Groupe a été annoncé aux personnels concernés.

Autres provisions

Des provisions pour litiges ou contentieux et des provisions pour risques et charges divers sont comptabilisées dès qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé et se traduisant par une sortie de ressources probable dont le montant peut être estimé de façon fiable.

2.17. Passifs financiers

La norme IFRS 9 distingue les catégories de passifs financiers suivantes :

Les passifs financiers évalués au coût amortissement

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes porteuses d'intérêts sont mesurées à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui peuvent être directement affectés à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le calcul initial, mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie comprend principalement les emprunts bancaires sous forme de tirages de lignes de crédit et découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation.

Les passifs à la juste valeur par résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction. Cette catégorie comprend essentiellement les instruments dérivés.

3.1. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IFRS 9 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Cette documentation est actualisée au fur et à mesure afin de démontrer l'efficacité de la couverture désignée dans un intervalle de 80% à 125%.

La comptabilité de couverture est adaptée à la catégorie de couverture concernée :

- Couverture de juste valeur :
L'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat et seule la part inefficace de la couverture a un effet sur le compte de résultat.
- Couverture de flux de trésorerie :
L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un effet sur ce dernier.

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

Activité / Dénomination usuelle des sociétés	Méthode de consolidation		Pays	N° Siren	% d'intérêt du Groupe	
	31/12/2024	31/12/2023			31/12/2024	31/12/2023
ROUGIER S.A.	Société Mère	IG	France	025 580 143	100,00%	100,00%
ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL	IG	IG	France	415 101 443	65,00%	65,00%
CIFHO	IG	IG	Gabon	2006B05238	65,00%	65,00%
COFOBA	IG	IG	Gabon	2006B05595	65,00%	65,00%
MOKABI	IG	IG	Congo	16B6263	65,00%	65,00%
ROUGIER AFRIQUE CENTRALE	IG	IG	Gabon	2011B12005	65,00%	65,00%
ROUGIER GABON	IG	IG	Gabon	2002B02214	63,65%	63,65%
SPS INTERNATIONAL	IG	IG	France	480 514 348	65,00%	65,00%

IG = intégration globale NC = non consolidée

NOTE 4 - Faits exceptionnels et financement

Néant.

NOTE 5 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2024 s'est établi à 95,5 millions d'euros, en baisse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par :

- Le ralentissement des marchés européens et américains, en raison de la hausse des taux d'intérêt et des coûts ;
- La stagnation des marchés asiatiques, toujours affectés par les conséquences de la pandémie de Covid-19.

Répartition du chiffre d'affaires par type de produit

Les ventes de **grumes**, qui représentent 38,9% du chiffre d'affaires consolidé en 2024, sont en recul de 10,9% par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par :

- L'interdiction d'export des grumes au Congo, en vigueur depuis le 31 Août 2023 ;
- Le ralentissement de la demande industrielle au Gabon, conséquence de la baisse de la demande sur les marchés finaux.

Les ventes de **sciages et dérivés**, représentent 27,9% du chiffre d'affaires consolidé en 2024, enregistrent une baisse de 17,8% par rapport à l'année dernière. Ce repli est lié à la contraction des marchés ainsi qu'à la des arrêts de production provoqué par des pénuries récurrentes de gasoil au Congo,

Les ventes de **panneaux et dérivés** (33,2% du chiffre d'affaires consolidé en 2024), exclusivement composées de contreplaqués, retrouvent un niveau similaire à celui de 2022, avec une hausse de 29,0% après une chute de 22,7% l'an dernier. La baisse de 2023, s'expliquait par le ralentissement de la demande et le décalage de certaines productions.

	ANNUEL 2024		ANNUEL 2023	
	En milliers d'euros	En % du total Bois	En milliers d'euros	En % du total Bois
Grumes	37 128	38,9%	41 663	42,2%
Sciages et dérivés	26 664	27,9%	32 434	32,9%
Panneaux et dérivés	31 759	33,2%	24 577	24,9%
TOTAL PRODUITS BOIS	95 551	100%	98 674	100%
<i>dont % de produits transformés en usines (1)</i>	<i>61,1%</i>		<i>57,8%</i>	
Divers services	(53)		198	
TOTAL	95 498		98 872	

(1) Correspond aux ventes de panneaux et de sciages (par opposition aux grumes ne subissant aucune transformation industrielle).

Répartition du chiffre d'affaires par destination (en fonction de la localisation géographique des clients)

En **Europe**, malgré la hausse des taux d'intérêts et des coûts, l'activité a légèrement progressé (+6,2%), principalement grâce à la vente de contreplaqué pour des marchés de niche. La part de l'Europe dans le chiffre d'affaires consolidé atteint 45,9% contre 41,7% en 2023.

En **Asie**, la baisse du chiffre d'affaires sur la zone (-19,7%) reflète la stagnation des marchés depuis 2020.

En **Afrique subsaharienne**, les ventes, majoritairement constituées de grumes, enregistrent un léger recul en raison du ralentissement de la demande industrielle.

En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires est en net repli (-30,9%) après une forte hausse de 49,5% l'an dernier, principalement en raison de la baisse de la demande en débités de Sapelli.

	ANNUEL 2024		ANNUEL 2023	
	En milliers d'euros	En % du total	En milliers d'euros	En % du total
Europe	43 804	45,9%	41 238	41,7%
Asie	8 631	9,0%	10 747	10,9%
Afrique subsaharienne	37 832	39,6%	39 912	40,4%
Amériques et zone Pacifique	4 660	4,9%	6 742	6,8%
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	571	0,6%	232	0,2%
TOTAL	95 498	100%	98 872	100%

NOTE 6 - Charges de personnel / Effectif et charges externes

6.1. Ventilation des charges de personnel

En milliers d'euros	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Rémunérations	(13 948)	(13 221)
Charges liées aux rémunérations	(2 401)	(2 407)
Autres charges de personnel	(438)	(869)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions pour avantages sociaux accordés au personnel - Opérationnel (cf. Note 21-4)	89	(24)
TOTAL	(16 698)	(16 521)

6.2. Ventilation de l'effectif

En nombre de personnes	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Cadres	57	62
Agents de maîtrise et techniciens	106	110
Employés et ouvriers	1 095	1 091
EFFECTIF	1 258	1 263

6.3. Ventilation des charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Achats non stockés matériels & fournitures	(1 476)	(1 164)
Sous-traitance générale	-	-
Locations et charges locatives (1)	(687)	(489)
Entretien et réparations	(410)	(455)
Primes d'assurance	(611)	(570)
Etudes et recherches	(5)	(6)
Divers documentation, séminaires	(48)	(64)
Personnel extérieur à l'entreprise	(774)	(1 605)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(4 189)	(2 931)
Publicité, publication, relations publiques	(98)	(79)
Transport	(15 217)	(13 803)
Déplacements, missions et réceptions	(1 129)	(1 280)
Frais postaux et de télécommunications	(557)	(490)
Services bancaires et assimilés	(487)	(409)
Autres charges externes	(966)	(1 245)
TOTAL	(26 654)	(24 588)

(1) Les charges de loyer résiduelles sont principalement liées aux habitations louées pour les salariés et expatriés au Gabon, en vertu de contrats annuels renouvelables à la main du preneur et non retraitées en application d'IFRS16 (0,3 million d'euros), des loyers précaires ou d'espaces de coworking conclus par les sociétés françaises (0,1 million d'euros) et de véhicules ou matériels loués pour une durée inférieure à 1 an dès l'origine (0,5 million d'euros).

NOTE 7 - Produits et charges opérationnels non courants

En 2024, ce poste n'est pas significatif et n'appelle pas de commentaires.

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Résultat sur cessions d'actifs	105	(70)
Autres charges et produits opérationnels non courants	-	406
(Dotation) / Reprise sur dépréciation des actifs	-	-
(Dotation) / Reprise sur autres provisions	-	-
TOTAL	105	336

NOTE 8 - Autres produits et charges financiers nets

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Dividendes et revenus d'actifs financiers	-	-
Gains / (Pertes) sur opérations de change	229	104
Juste valeur des instruments de couverture	-	-
Autres charges et produits financiers	(4 092)	205
(Dotations) / Reprise nette aux provisions sur actifs financiers	4 859	(73)
(Dotations) / Reprise nette aux provisions pour avantages sociaux accordés au personnel - Financier (cf. Note 21-4)	(19)	(14)
TOTAL	977	222

Ce poste n'est pas significatif et n'appelle pas de commentaires. NOTE 9 - Impôts

9.1. Ventilation de l'impôt en résultat

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Impôt courant	(681)	(812)
Impôts différés	-	-
Produit / (Charge) d'impôt lié à l'intégration fiscale (1)	-	-
TOTAL	(681)	(812)

(1) A ce jour, il n'existe plus qu'un groupe d'intégration fiscale en France composé de Rougier Afrique International et SPS International.

9.2. Calcul du taux effectif d'impôt

La charge d'impôt en 2024 s'élève à 681 milliers d'euros, contre 812 milliers d'euros en 2023. En 2024, l'écart avec l'impôt théorique résulte principalement :

- de la charge d'impôt minimum en Afrique, basée sur le chiffre d'affaires, pour 632 milliers d'euros (compris dans la charge nette d'impôt courant) ;
- de l'effet des déficits fiscaux utilisés sur la période et non antérieurement reconnus pour (1 062) milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	4 541	5 908
Taux d'imposition légal en France	25,00%	25,00%
Charge / (Produit) d'impôt théorique	1 135	1 477
> Différences permanentes	(27)	652
> Effet des différences de taux d'impôt à l'étranger	-	-
> Effet des variations de taux d'impôt	-	-
> Imposition minimum en Afrique	632	618
> Crédits d'impôt	3	6
> (Reconnaissance) / Utilisation ou dépréciation d'impôts différés actifs	-	-
> Effet des déficits fiscaux générés sur la période et non activés / (utilisés sur la période et non reconnus précédemment / reconnus précédemment)	(1 062)	(1 942)
Charge / (Produit) d'impôt réel	681	812
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	15%	14%

9.3. Analyse des impôts différés par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2024	Variation de l'exercice	31 décembre 2023
Impôts différés sur :			
> immobilisations	123	-	123
> déficits reportables et amortissement réputés différés (1)	-	-	-
> autres	(36)	-	(36)
> Variation de périmètre	-	-	-
Dépréciation des impôts différés	(115)	-	(115)
Solde net actif / (passif) d'impôts différés	(28)	-	(28)
- Impôts différés actifs non reconnus (cf. Note 9-4)	-	-	-
Solde net actif / (passif) comptabilisé	(28)	-	(28)
dont :			
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	-	-	-
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	(28)	-	(28)

(1) il n'y a plus d'impôts différés actifs reconnus sur les déficits

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde net actif / (passif) d'impôts différés comptabilisés à l'ouverture	(28)	(28)
Mouvements enregistrés en capitaux propres (y compris par résultat global)		
Mouvements enregistrés en résultat net		
Effet des variations de périmètre		
Ecart de conversion et autres mouvements		
Solde net actif / (passif) d'impôts différés comptabilisés à la clôture	(28)	(28)
VARIATION DES IMPOTS DIFFERES INSCRITS AU BILAN	-	-

9.4. Actifs d'impôt sur déficits fiscaux

Les actifs d'impôt sur les déficits fiscaux se décomposent en trois parties : les impôts différés inscrits au bilan tels que présentés à la note 9.2, les impôts différés actif intégralement dépréciés et les impôts différés actif non reconnus.

Actifs d'impôts sur déficits fiscaux inscrits au bilan :

Il n'y a plus d'actifs nets d'impôt sur déficits fiscaux inscrits au bilan au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023.

Déficits fiscaux non reconnus ou dépréciés :

Les déficits fiscaux pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est reconnu ou déprécié s'élèvent au 31 décembre 2024 à 60.126 milliers d'euros, contre 53.425 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Variation de taux d'impôt	Correction sur antériorité	31 décembre 2024
Sociétés africaines	40 165	10 948	(2 457)			48 656
Sociétés françaises taux courant	13 260		(1 790)			11 470
Sociétés françaises taux réduit	-					-
TOTAL NON RECONNU (bases)	53 425	10 948	(4 247)	-	-	60 126
Dont part imprescriptible	13 260					11 470

La variation de la période est principalement liée à l'utilisation par la plupart des sociétés du groupe de déficits fiscaux non antérieurement activés. A noter que les déficits reportables au Gabon sont reportables sur 5 exercices et au Congo sur 3 exercices.

NOTE 10 - Résultat net par action

Le résultat net de base par action et le résultat net par action dilué sont calculés en divisant la part du résultat net attribuable aux propriétaires de la société-mère par le nombre d'actions adéquat.

Le calcul du **résultat net de base par action** est effectué à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle. Le calcul du **résultat net par action dilué** est complété le cas échéant par le nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions, d'actions gratuites attribuées en attente d'acquisition définitive et d'actions à bons de souscription d'actions, à effet dilutif.

	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
RESULTAT NET attribuable aux propriétaires de la sté-mère (en milliers d'euros)	2 665	3 461
<i>Nb moyen d'actions composant le capital</i>	<i>1 092 000</i>	<i>1 092 000</i>
<i>- Nb moyen d'actions propres</i>	<i>(9 201)</i>	<i>(9 201)</i>
Total Nb moyen pondéré d'actions en circulation (a)	1 082 799	1 082 799
RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION (en euros)	2,46 €	3,20 €
<i>Nb moyen pondéré d'options d'achat d'actions attribuées non exercées (b)</i>		
<i>Nb moyen pondéré d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) (c)</i>		
Total Nb moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation (a + b + c)	1 082 799	1 082 799
RESULTAT NET PAR ACTION DILUE (en euros)	2,46 €	3,20 €

NOTE 11 - Immobilisations incorporelles et corporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

11.1. Ventilation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement des immobilisations du domaine forestier (cf. présentation en Note 2-10) ; aucun de ces actifs n'a été considéré comme ayant une durée de vie indéterminée.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Domaine forestier	13 269	13 269
Ecarts d'acquisition	20	20
Autres immobilisations incorporelles	994	923
Immobilisations incorporelles en cours	-	67
Avances et acomptes versés	-	-
TOTAL BRUT	14 283	14 279
Amort. et dépréciation - Domaine forestier	(10 868)	(10 371)
Amort. et dépréciation - Ecarts d'acquisition	(20)	(20)
Amort. et dépréciation - Autres immobilisations incorporelles	(931)	(715)
TOTAL AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	(11 819)	(11 106)
TOTAL NET	2 464	3 173

11.2. Variations de l'exercice des immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	BRUT	Amortissement et dépréciation	NET
31 décembre 2023	14 279	(11 106)	3 173
Acquisitions / Dotations nettes	4	(713)	(709)
Cession / Reprise sur cessions	-	-	-
Ecart d'acquisition	-	-	-
Impact des variations de périmètre	-	-	-
Reclassement	-	-	-
Impairment test (cf. Note 12)	-	-	-
Reclassement des amortissements sur immobilisations antérieurement dépréciées (cf. Note 12)	-	-	-
31 décembre 2024	14 283	(11 819)	2 464

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

11.3. Ventilation des immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Terrains	323	323
Constructions	12 664	10 083
Installations techniques et matériel de transport	68 615	67 219
Autres immobilisations corporelles	1 186	1 008
Immobilisations corporelles en cours	376	153
Avances et acomptes versés	65	65
TOTAL BRUT	83 229	78 851
Amort. et dépréciation - Terrains	-	-
Amort. et dépréciation - Constructions	(10 825)	(8 691)
Amort. et dépréciation - Installations techniques et matériel de transport	(41 900)	(38 110)
Amort. et dépréciation - Autres immobilisations corporelles	(780)	(427)
TOTAL AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	(53 505)	(47 228)
TOTAL NET	29 724	31 623

11.4. Variations de l'exercice des immobilisations corporelles

Les **acquisitions de la période décaissées**, qui s'élèvent à 5,5 millions d'euros en 2024, contre 9,1 millions d'euros en 2023, concernent presque intégralement les immobilisations des filiales africaines du Groupe et comprennent principalement :

- 0,6 millions d'euros de terrains et constructions (contre 1,2 en 2023) ;
- 3,5 millions d'euros de matériel de transport (contre 7,0 en 2023) ;
- 0,7 millions d'euros d'installations techniques, matériel et outillages (contre 0,9 en 2023).

<i>En milliers d'euros</i>	BRUT	Amortissement et dépréciation	NET
31 décembre 2023	78 851	(47 228)	31 623
Acquisitions / Dotations nettes	5 526	(6 987)	(1 461)
Cession / Reprise sur cessions	(974)	535	(439)
Impact des variations de périmètre	-	-	-
Reclassement	(175)	175	-
Impairment test (cf. Note 12)	-	-	-
Reclassement des amortissements sur immobilisations antérieurement dépréciées (cf. Note 12)	-	-	-
31 décembre 2024	83 228	(53 505)	29 723

NOTE 12 - Impairment test

Les tests de dépréciation ont été réalisés au 31 décembre 2024 pour les UGT Gabon et Congo selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré fin 2023. Et tenant comptes des résultats 2024 et budget 2025.

Hypothèses-clés par UGT

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'affaires sectoriel réalisé sur la période (en milliers d'euros) :		
- UGT CONGO	22 384	25 600
- UGT GABON	44 999	44 770
Chiffre d'affaires sectoriel à l'horizon du plan d'affaires (en milliers d'euros) :		
- UGT CONGO	29 382	29 382
- UGT GABON	46 069	46 069
Durée du plan d'affaires à moyen terme (*)	5 ans	5 ans
Taux d'actualisation après impôt (*)	13,35% - 13,45%	13,00% - 14,60%
Taux de croissance à l'infini (*)	néant	néant

(*) Données communes aux UGT

Outre l'utilisation des données du plan stratégique du groupe élaboré en 2023 hors inflation, comme décrit ci-avant, le taux d'actualisation après impôt retenu pour le Congo est de 13,35% et de 13,45% pour le Gabon (en baisse par rapport à l'exercice précédent). Le taux d'actualisation retenu, hors inflation, est déterminé à partir, d'une part du coût moyen du capital intégrant un taux de risque pays, et d'autre part d'un coût moyen de la dette après impôt par pays. Le coût moyen du capital est déterminé avec l'aide d'un expert après examen des différentes composantes :

évolution du risque pays, évolution du taux sans risque, évolution de la prime de marché actions le cas échéant ajustée d'une prime de taille et d'une prime liée à l'activité dans les pays considérés.

Aucun taux de croissance à long terme n'a été retenu par la direction pour chaque UGT, comme l'an dernier par cohérence avec les données du plan stratégique et les taux d'actualisation utilisés dans le modèle qui sont sans inflation.

Impact des tests de dépréciation :

Les tests réalisés au 31 décembre 2024 n'ont pas conduit à constater de dépréciations d'actifs pour le Congo ni pour le Gabon.

Détail UGT CONGO :

Au cours de l'exercice 2024, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Congo (en contributif groupe) a évolué globalement ainsi :

UGT CONGO En milliers d'euros	Actifs incorporels	Actifs corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
Situation au 31 décembre 2023 :				
Total BRUT	3 002	17 620	20 622	
Amortissement	(1 546)	(10 948)	(12 494)	
Dépréciation (impairment test)	-	-	-	-
Total NET	1 456	6 672	8 128	
Situation au 31 décembre 2024 :				
Total BRUT	3 006	19 055	22 061	
Amortissement	(1 652)	(12 449)	(14 101)	
Dépréciation (impairment test)	-	-	-	-
Total NET	1 354	6 606	7 960	

A l'issue des tests d'impairment réalisés au 31 décembre 2024, aucune dépréciation n'est apparue requise sur les actifs du Congo.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent qu'une augmentation du taux d'actualisation après impôts de +/- 1% n'entraînerait aucune dépréciation de la valeur des actifs testés.

Détail UGT GABON

Au cours de l'exercice 2024, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Gabon (en contributif groupe) a évolué globalement ainsi :

UGT GABON <i>En milliers d'euros</i>	Actifs incorporels	Actifs corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
Situation au 31 décembre 2023 :				
Total BRUT	11 184	60 266	71 450	
Amortissement	(9 492)	(35 492)	(44 984)	
Dépréciation (impairment test)	-	-	-	
Total NET	1 691	24 774	26 465	
Situation au 31 décembre 2024 :				
Total BRUT	11 184	63 191	74 375	
Amortissement	(10 096)	(40 286)	(50 382)	
Dépréciation (impairment test)	-	-	-	
Total NET	1 088	22 905	23 993	

A l'issue des tests d'impairment réalisés au 31 décembre 2024, aucune dépréciation n'est à constater.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent qu'une augmentation du taux d'actualisation après impôts de +/- 1% n'entraînerait aucune dépréciation de la valeur des actifs testés.

NOTE 13 - Immeubles de placement

Néant.

NOTE 14 - Actifs financiers non courants

Les 'Actifs financiers non courants', qui s'élèvent à 595 milliers d'euros, contre 346 milliers d'euros l'an dernier, sont principalement composés de divers dépôts et cautionnements versés.

NOTE 15 - Stocks

Les stocks, nets de provisions, sont en hausse de 2,7 million d'euros. Les 2,7 millions d'euros ont un impact négatifs sur la variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) lié à l'activité sur la trésorerie pendant l'année 2024 (voir Tableaux des Flux de Trésorerie nets consolidés et Note 26.1).

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	BRUT	Dépréciation	NET	BRUT	Dépréciation	NET
Matières premières et fournitures (1)	8 481	(3 485)	4 996	8 694	(3 363)	5 331
En-cours de production	6	-	6	6	-	6
Produits finis (2)	16 179	(1 291)	14 889	12 949	(1 099)	11 850
Marchandises	-	-	-	-	-	-
STOCKS	24 666	(4 776)	19 890	21 649	(4 462)	17 187

(1) Les stocks de grumes produites par l'exploitation forestière et en attente de transformation dans les usines sont inclus dans les stocks de matières premières et fournitures.

(2) En majeure partie, ce sont des stocks de produits finis usine, en attente ou en cours d'acheminement, dont le niveau peut varier en fonction des rotations des navires (fréquence des rotations sur la période, décalage des navires sur la période suivante).

NOTE 16 - Clients et comptes rattachés

La hausse du poste Clients et comptes rattachés, nets de provisions, de 2,6 millions d'euros est également liée à la baisse de l'activité en 2024. Elle contribue à la variation négative du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) lié à l'activité sur la trésorerie pendant l'année 2024 (voir Tableau des Flux de Trésorerie nets consolidés et Note 26.1).

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Clients et comptes rattachés – Brut	15 175	11 996
Clients et comptes rattachés – Dépréciation	(1 713)	(1 163)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	13 462	10 833

Les créances présentant des risques de non-recouvrement sont dépréciées conformément aux prescriptions de la norme IFRS 9 (cf. Note 27-2).

NOTE 17 - Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avances et acomptes versés aux fournisseurs / Fournisseurs débiteurs	771	1 207
Créances fiscales	7 272	7 383
Autres créances	951	5 870
Charges constatées d'avance	298	228
Dépréciation	(122)	(5 643)
AUTRES ACTIFS COURANTS	9 170	9 046

Les créances présentant des risques de non-recouvrement sont dépréciées conformément aux principes comptables.

NOTE 18 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Equivalents de trésorerie (1)	-	-
Comptes courants bancaires et disponibilités	2 745	3 962
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 745	3 962
- Concours bancaires courants (cf. Note 23 - Dettes financières)	(2 381)	(1 211)
TRESORERIE NETTE	364	2 751
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (2)	(2 386)	

(1) Valorisés à la valeur de marché le cas échéant

(2) Cf. analyse de la variation dans le Tableau des Flux de Trésorerie nets consolidés.

NOTE 19 - Actifs non courants destinés à être cédés et passifs directement associés

Néant.

NOTE 20 - Capitaux propres

20.1. Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital de la société Rougier S.A., qui s'élève à 5.549.144,22 euros, est composé de 1.092.000 actions ordinaires, émises et entièrement libérées, sans changement sur la période.

Le nombre d'actions hors actions propres est de 1.082.799 à la clôture de l'exercice 2024, comme l'an dernier.

20.2. Actions propres

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions propres est de 9.201, comme l'an dernier. Le taux d'autocontrôle est de 0,84% au 31 décembre 2024 inchangé par rapport au 31 décembre 2023.

Les actions propres constituant l'autocontrôle ne donnent pas de droit de vote. Elles sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. En l'absence de plans d'attribution gratuite d'actions et le contrat de liquidité ayant été soldé depuis le 31 décembre 2018, elles sont affectées à d'autres objectifs (opérations de croissance externe, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, annulations d'actions).

Au 31 décembre 2024, une dépréciation de 6 milliers d'euros a été comptabilisée. **La valeur nette comptable est ainsi de 132 milliers d'euros au 31 décembre 2024**, soit une valeur net unitaire de 14,40 euros.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Nombre d'actions propres	9 201	9 201
dont :		
- destinées aux plans d'options d'achat d'actions mis en œuvre (1)	-	-
- destinées aux plans d'attributions gratuites d'actions mis en œuvre (1)	-	-
- destinées à de futurs plans d'attribution gratuites (réserve affectée)	-	-
- affectées aux contrats de liquidité (2)	-	-
- affectées à d'autres objectifs	9 201	9 201
Valeur brute des actions propres (en milliers d'euros)	270	270
Dépréciation (en milliers d'euros)	(137)	(131)
Valeur nette des actions propres (en milliers d'euros)	132	139
<i>Valeur nette moyenne par action (en euros)</i>	<i>14,40 €</i>	<i>15,10 €</i>
% d'autocontrôle	0,84%	0,84%

(1) Cf. Note 29 - Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites.

(2) Il n'y a plus de contrats de liquidité depuis 2018

20.3. Distributions de dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2024 a décidé l'absence de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2023 (comme l'année précédente).

Aucune distribution de dividendes ne sera proposée à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

20.4. Informations sur les capitaux propres consolidés

En 2024, les capitaux propres consolidés totaux sont passés de 21,1 à 24,5 millions d'euros, soit une augmentation de 3,4 millions d'euros. La variation provient exclusivement de l'impact positif du 'résultat global' de la période.

Le Groupe peut être amené, en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital ; par exemple au travers d'émissions d'actions nouvelles, de rachats d'actions ou d'annulations d'actions propres.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère ('résultat global' de la période en % des capitaux propres moyens) s'établit à 16% en 2024, contre 25% en 2023.

NOTE 21 - Provisions pour avantages accordés au Personnel

21.1. Régimes concernés

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. A partir de l'année 2006, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (Art.83) bénéficiant à certaines catégories de cadres a été mis en place.

Les cotisations de ce régime sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Ce régime viendra progressivement se substituer au régime à prestations définies déjà en place. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régimes à prestations définies – Généralités : Ces régimes donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de fin de carrière, auxquelles viennent s'ajouter d'autres engagements de retraite et compléments de retraite, et d'autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail en Afrique.

Régimes à prestations définies – Fonds de couverture : Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ils sont parfois couverts par des fonds et la juste valeur de ces fonds est alors déduite de la valeur des engagements. En la matière, le fonds de couverture du Groupe s'élève à 102 milliers d'euros au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023 sans versement complémentaire sur la période.

21.2. Principales hypothèses actuarielles pour l'évaluation des engagements

	HYPOTHESES FRANCE		HYPOTHESES AFRIQUE (2)	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	Non expat : 60 ans (*) Expat. : 65 ans	Non Expat. : 60 ans (*) Expat. : 65 ans
Taux de revalorisation des salaires	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Taux de rendement attendu des actifs (1)	3,30%	3,25%	-	-
Taux d'actualisation financière (2)	3,30%	3,25%	6,75%	6,25%

(*) Au Gabon, mise en application depuis 2012 de la nouvelle grille de l'âge de départ en retraite fixée par l'Etat, définissant pour certaines catégories de personnel un départ dès 55 ans ou 57 ans selon les cas (décret n°01492/PR/MTEPS du 29 décembre 2011 paru au Journal Officiel de la République Gabonaise n°93 en février 2012).

(1) Taux correspondant au taux d'actualisation financière retenu pour l'évaluation des engagements.

(2) Des taux d'actualisations distincts sont retenus pour la **zone Afrique**. La référence est la dernière actualisation du taux d'emprunt d'Etat au Gabon (EOG 6,75% net 2022-2028), retenue également par extension pour le Congo. Ce taux est également retenu pour les expatriés en raison du versement opéré en règle générale en Francs CFA lors des départs.

Pour la **France**, la référence reste le taux des obligations corporate de rating AA de la zone Euro de maturité supérieure à 10 ans.

21.3. Provisions pour avantages accordés au Personnel

La provision s'élève au 31 décembre 2024 à 902 milliers d'euros, contre 993 milliers d'euros au 31 décembre 2023 ; Le surplus entre la valorisation du fonds de retraite et la dette actuarielle calculée, de 102 milliers d'euros (comme l'an dernier), est reclassé à l'actif du bilan (en Autres actifs non courants).

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Sociétés françaises	62	58
Sociétés africaines	840	935
TOTAL EN PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (cf. Note 22)	902	993
dont :		
Part à plus d'un an	823	914
Part à moins d'un an	79	79

- Surplus de valorisation du fonds de retraite France (reclassé à l'actif) (102) (102)

TOTAL NET **800** **890**

21.4. Détail de la variation de la provision nette

La variation totale sur la période de la provision, après déduction des versements au fonds de couverture, et conformément à la norme IAS19 révisée, est enregistrée : en partie directement dans les capitaux propres, dont l'impact est présenté dans l'état du "résultat global" (principalement les écarts actuariels) ; le solde de la variation de la période se ventilant entre résultat opérationnel et résultat financier.

L'évolution de l'engagement net inscrit au bilan est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	FRANCE			AFRIQUE			TOTAL
	Retraite à prestations définies	Indemnités de fin de carrière	Total France	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Total Afrique	
Provision au 31 décembre 2023	(102)	58	(44)	898	38	935	890
Coût des services rendus		6	6	102	2	104	109
Coût financier		4	2	56	1	58	61
(Gains) / Pertes actuariels (1)		2	4	(21)	(2)	(23)	(21)
Prestations réelles (2)		-	-	(77)	-	(77)	(77)
Écarts d'hypothèses et d'expérience		(3)	(3)	(144)	(16)	(161)	(163)
- Hypothèses		(1)	(1)	(2)		(2)	(4)
- Expérience		(2)	(2)	(142)		(142)	(144)
Fonds de couverture			-			-	-
Variation totale de la période	-	8	8	(84)	(15)	(99)	(91)
> Impact en résultat opérationnel		(3)	(3)	120	14	134	131
> Impact en résultat financier		(4)	(4)	(56)	(1)	(58)	(61)
> Impact en capitaux propres		(2)	(2)	21	2	23	21
Provision au 31 décembre 2024	(102)	66	(36)	813	23	836	800

(1) Le gain actuariel net de 21 milliers d'euros constatée en 2024 comprend principalement un gain actuariel pour changement de taux d'actualisation pour 21 milliers d'euros.

(2) Net de la couverture par le fonds

Données historiques sur 5 ans

En milliers d'euros	2024	2023	2022	2021	2020
Engagements non couverts par des fonds	902	993	1 046	986	1 086
Engagements couverts par des fonds (1)	-	-	-	-	-
Total des engagements (dette actuarielle)	902	993	1 046	986	1 086
- Juste valeur des fonds investis	(102)	(102)	(102)	(102)	(102)
Couverture financière (provision nette)	800	890	944	884	984

(1) Couverture des retraites à prestations définies en France

21.5. Sensibilité au taux d'actualisation financière

Une variation du taux d'actualisation financière de 0,50% entraînerait une variation de la dette actuarielle totale de l'ordre de +/- 79 milliers d'euros (perte actuarielle en cas de baisse du taux de référence et a contrario gain actuariel en cas de hausse du taux).

NOTE 22 - Provisions pour risques et charges

22.1. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Provisions pour avantages accordés au Personnel (cf. Note 21)	902	993
<i>Autres provisions pour risques et charges :</i>		
Provisions pour risques divers	0	0
Provisions pour litiges commerciaux et autres charges	1 680	2 240
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 582	3 233
dont :		
Part à plus d'un an	2 193	2 868
Part à moins d'un an	388	365

Chacun des litiges connus dans lesquels le Groupe est impliqué fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés. Le Groupe n'a connaissance d'aucun risque, dont l'évaluation peut être estimée de façon fiable, susceptible d'engendrer une charge pour le Groupe en dehors de ceux recensés ici.

22.2. Evolution des autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges et autres charges et pour risques divers s'élèvent au total à 1.680 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 2.240 milliers d'euros au 31 décembre 2023. La variation provient principalement de la résolution d'un litige au Gabon pour 450 milliers d'euros.

NOTE 23 - Dettes financières

Ce poste ne comprend pas les instruments dérivés (cf. descriptif détaillé dans la Note 2-19).

23.1. Ventilation entre courant et non courant

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts bancaires - part à plus d'un an	3 133	3 862
Autres emprunts et dettes assimilées - part à plus d'un an	7 816	7 639
Dépôts et cautionnement reçus - part à plus d'un an	-	-
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES	10 949	11 501
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	-	-
Emprunts bancaires - part à moins d'un an	2 290	833
Autres emprunts et dettes assimilées - part à moins d'un an	246	377
Intérêts courus non échus des emprunts	83	80
Concours bancaires courants (y compris intérêts courus non échus)	2 381	1 211
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES	5 000	2 501
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	15 949	14 002

23.2. Calcul de l'endettement financier net / Covenants

L'endettement financier net s'élève à 13.204 milliers d'euros au 31 décembre 2024, contre 10.041 milliers d'euros au 31 décembre 2023, en hausse de 31% (après une augmentation de 10% en 2023). L'endettement financier net comprend les dettes relatives au retraitement des contrats de locations simple selon la norme IFRS16, qui s'élèvent au

31 décembre 2024 à 295 milliers d'euros (contre 282 milliers d'euros en 2023). Le ratio d'endettement, en % des capitaux propres totaux passe de 48% l'an dernier à 54% à la clôture 2023. Le coût de l'endettement financier net s'élève en 2024 à 823 milliers d'euros, contre 714 milliers d'euros l'an dernier, en hausse de 109 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	15 949	14 003
- Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 18)	(2 745)	(3 962)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	13 204	10 041

Clauses particulières dans les contrats d'emprunt (covenants)

Au 31 décembre 2024, aucun contrat d'emprunt des filiales de Rougier Afrique International n'est assorti de clauses de covenants.

Les sociétés Rougier SA et Rougier Afrique International n'ont plus de contrats d'emprunts bancaires.

23.3. Variations de l'exercice des dettes financières non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2023	Nouveaux emprunts et augmentation autres dettes	Remboursement d'emprunts et diminution autres dettes	Reclassement (dont part devenue à moins d'un an)	Variation de périmètre	31 décembre 2024
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Emprunts bancaires	3 863	-	(730)	-	-	3 133
Autres emprunts et dettes assimilées	7 638	541	(37)	(326)	-	7 816
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-	-
Dettes financières non courantes	11 501	541	(767)	326	-	10 945

23.4. Echancier des dettes financières non courantes

Les emprunts bancaires, pour un total de 5.423 milliers d'euros dont 3.133 milliers d'euros non courants, concernent principalement Rougier Gabon (1,9 million d'euros) et Rougier Congo (1,2 million d'euros) dont les échéances s'étalent de 2025 à 2029.

Les autres emprunts et dettes assimilées non courants comprennent l'avance en compte courant de la CDC Gabon, actionnaire minoritaire de Rougier Afrique International, consentie le 12 juillet 2017 pour une durée de 10 ans pour 1,8 millions d'euros et portée à 6 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. La variation de la période correspond à la capitalisation des intérêts courus non décaissés. Cette dette, qui s'élève

à 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2024, est subordonnée au plan de redressement de Rougier Afrique International, et a une échéance postérieure à février 2031 (cf note 27.6 – Risque de liquidité et note 28.1 – Engagements donnés).

Les autres emprunts et dettes assimilées comprennent également les dettes de crédit-bail (0,3 millions d'euros en 2024 soit une baisse de 0,2 million d'euros) et les dettes sur contrats de location retraités en application d'IFRS16 (0,1 million d'euros au 31 décembre 2024 contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2023).

23.5. Ventilation du total des dettes financières par devise et par type de taux

Par devise

En milliers d'euros	Euros	Francs CFA	TOTAL
Endettement financier brut au 31 décembre 2023	7 317	6 686	14 003
<i>en % du total</i>	52%	48%	
Endettement financier brut au 31 décembre 2024	7 599	8 349	15 949
<i>en % du total</i>	48%	52%	

Par type de taux

En milliers d'euros	TAUX VARIABLE	TAUX FIXE	Non ventilé (1)	TOTAL
Endettement financier brut au 31 décembre 2023	1 050	12 792	161	14 003
<i>en % du total</i>	8%	91%	1%	
Endettement financier brut au 31 décembre 2024	1 153	14 716	80	15 949
<i>en % du total</i>	7%	93%	0%	

(1) Comprend les intérêts courus non échus, les dettes non porteuses d'intérêts et les éléments divers.

La part des dettes financières totales avec taux d'intérêt variable comprend divers concours bancaires (découverts, crédits spot et crédits de trésorerie) qui s'élevaient au total à 1.153 milliers d'euros au 31 décembre 2024, contre 1.050 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

23.6. Lignes de crédit confirmées

Néant

23.7. Information concernant les types de garanties rattachées aux dettes financières

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients	-	-
Avals et cautions donnés	-	-
Hypothèques et nantissements	1 836	2 139
TOTAL GARANTIES RATTACHEES AUX DETTES FINANCIERES	1 836	2 139

NOTE 24 - Autres passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avances et acomptes reçus des clients / Clients créditeurs	2 052	2 634
Dettes fiscales	9 467	12 739
Dettes sociales	4 168	8 763
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	513	63
Autres dettes	279	196
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	16 479	24 395

NOTE 25 - Instruments dérivés

Le Groupe est exposé au risque de change dans le cadre de ses activités. Ces risques sont suivis au niveau de la Direction Financière et les instruments appropriés sont utilisés (cf. descriptif détaillé dans la Note 2-19). A la clôture, le groupe n'utilise plus d'instruments dérivés.

NOTE 26 - Flux de trésorerie

26.1. Flux de trésorerie générés par l'activité - Détail de l'impact de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (B.F.R.) lié à l'activité :

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Diminution / (augmentation) - Stocks et en-cours (1) *	(2 703)	1 163
Diminution / (augmentation) - Clients et comptes rattachés (2) *	(2 555)	2 074
Diminution / (augmentation) - Autres créances (3)	249	(12 700)
Augmentation / (diminution) - Fournisseurs et comptes rattachés *	1 577	(2 356)
Augmentation / (diminution) - Autres dettes (4)	(5 824)	7 402
IMPACT VARIATION DU B.F.R.	(9 257)	(4 417)
* dont impact variation du B.F.R. d'exploitation (5)	(3 681)	1 077

(1) Voir Bilan - Note 15 - Stocks

(2) Voir Bilan - Note 16 – Clients et comptes rattachés

(3) Retraité de l'impact des avances & acomptes versés aux fournisseurs et des fournisseurs débiteurs (classés en Autres créances) et des avances & acomptes reçus des clients et des clients créditeurs (classés en Autres dettes).

26.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement - Détail des investissements décaissés :

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (1)	(4)	(88)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (2)	(5 526)	(9 014)
ACQUISITIONS DE LA PERIODE	(5 530)	(9 102)
+ Impact des décalages de décaissement (3)	1 010	(749)
INVESTISSEMENTS DECAISSES	(4 520)	(9 851)

(1) Voir Bilan - Note 11.2 – Immobilisations incorporelles – hors activation des droits d'utilisation sur actifs pris en location simple (IFRS16)

(2) Voir Bilan - Note 11.4 – Immobilisations corporelles

(3) Correspond à l'augmentation / (diminution) nette des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS :

Comme l'année précédente, il n'y a en 2024 ni acquisitions réalisées, ni investissements décaissés au titre d'acquisitions des années antérieures.

NOTE 27 - Informations relatives aux instruments financiers

27.1. Répartition des actifs financiers

Au 31 décembre 2024 :

En milliers d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 déc. 2024	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2024
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti	Evaluation au coût amorti			
Actifs financiers non courants				596	596	(**)	596
Autres actifs non courants	3 596				3 596	-	3 596
Clients et comptes rattachés				13 463	13 463	-	13 463
Autres actifs courants (1)	9 171				9 171	-	9 171
Instruments dérivés actifs		-			-	niveau 2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 745				2 745	niveau 1	2 745
TOTAL	15 512	-	-	14 059	29 571	-	29 571

Au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 déc. 2023	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2023
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti	Evaluation au coût amorti			
Actifs financiers non courants				346	346	(**)	346
Autres actifs non courants				3 970	3 970	-	3 970
Clients et comptes rattachés				10 833	10 833	-	10 833
Autres actifs courants (1)				9 046	9 046	-	9 046
Instruments dérivés actifs		-			-	niveau 2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 962				3 962	niveau 1	3 962
TOTAL	3 962	-	-	24 195	28 157	-	28 157

(*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes :

Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables ;

Niveau 3 : la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

(**) Les actifs financiers disponibles à la vente sont, le cas échéant, évalués à la juste valeur sur la base des éléments disponibles.

(1) Les autres actifs non courants comprennent majoritairement des crédits de TVA non remboursés au Congo, validés pour partie ou en attente de validation par l'administration fiscale en vue notamment d'une compensation partielle avec l'en-cours fiscal de Mokabi.

(2) Correspond aux autres créances (cf. Note 17)

27.2. Risque de crédit

Concernant les ventes réalisées par les sociétés françaises, le Groupe utilise une société d'affacturage qui prend à sa charge l'assurance-crédit via la COFACE.

Au cours de l'exercice :

- En France, la majorité des ventes réalisées ont été remises auprès de la société d'affacturage.
- A l'international, 57% des ventes réalisées ont été remises auprès de la société d'affacturage, et pour 43% la couverture des créances est implicite avec la mise en place d'une remise documentaire de type « remise de documents contre paiement ».

Concernant les ventes hors Groupe réalisées par les filiales africaines, la politique Groupe consiste à la mise en place d'avance ou de dépôt de la part des clients ainsi que des clauses de réserve de propriété dans les contrats de vente.

Selon la norme IFRS 9, une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le risque client sur les ventes à l'international est très limité du fait des outils de couverture mis en place. En outre, la majorité des créances clients échues non provisionnées correspondant à une ancienneté inférieure à 3 mois.

La politique de provisionnement des créances clients locaux en Afrique s'établit sur la base d'un aging des créances :

- entre 6 mois et 1 an, une dépréciation de 50% est constatée,
- les créances supérieures à un an sont intégralement provisionnées par les filiales opérationnelles.

27.3. Répartition des passifs financiers

Au 31 décembre 2024 :

En milliers d'euros	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 déc. 2024	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2024
Dettes financières non courantes			10 949	10 949	-	10 949
Autres passifs non courants			8 714	8 714		8 714
Dettes financières courantes	2 381		2 619	5 000	niveau 1	5 000
Fournisseurs et comptes rattachés			12 993	12 993		12 993
Dettes d'impôts courants			386	386		386
Autres passifs courants			16 479	16 479		16 479
Instruments dérivés passifs		6		6	niveau 2	6
TOTAL	2 381	6	52 140	54 527	-	54 527

Au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 déc. 2023	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2023
Dettes financières non courantes			11 501	11 501	-	11 501
Autres passifs non courants			10 862	10 862		10 862
Dettes financières courantes	1 211		1 086	2 297	niveau 1	2 297
Fournisseurs et comptes rattachés			11 875	11 875		11 875
Dettes d'impôts courants			392	392		392
Autres passifs courants			22 556	22 556		22 556
Instruments dérivés passifs		6		6	niveau 2	6
TOTAL	1 211	6	54 605	55 822	-	55 822

(*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes : Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ; Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables ; Niveau 3 : la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

27.4. Risque de taux

La dette financière à taux variable, composée principalement de divers concours bancaires, s'élève au 31 décembre 2024 à 1.372 milliers d'euros hors intérêts courus, représentant 9% du total de la dette, contre 1.050 milliers d'euros représentant 8% du total de la dette au 31 décembre 2023 (cf. Note 23-5).

La décomposition de la position nette à taux variable au 31 décembre 2024 est la suivante :

En milliers d'euros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL à taux variable au 31 déc. 2024
Emprunts bancaires	-			-
Concours bancaires courants	(1 372)			(1 372)
Total Passifs financiers	(1 372)	-	-	(1 372)
Valeurs mobilières de placement	-			-
Comptes courants bancaires	2 745			2 745
Total Actifs financiers	2 745	-	-	2 745
Hors bilan	-	-	-	-
POSITION NETTE	1 373	-	-	1 373

Contre au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL à taux variable au 31 déc. 2023
Emprunts bancaires	-			-
Concours bancaires courants	(1 050)			(1 050)
Total Passifs financiers	(1 050)	-	-	(1 050)
Valeurs mobilières de placement	-			-
Comptes courants bancaires	3 962			3 962
Total Actifs financiers	3 962	-	-	3 962
Hors bilan	-	-	-	-
POSITION NETTE	2 912	-	-	2 912

27.5. Risque de change

En dehors de l'Euro, deux autres devises sont utilisées dans le cadre des opérations du Groupe :

- l'US Dollar est la monnaie utilisée dans le cadre des ventes réalisées sur les marchés émergents et en Asie, et dans une moindre mesure dans le cadre des achats de l'activité de négoce. Les montants de créances et dettes libellées en USD sont marginaux au 31 décembre 2024, comme l'an dernier.
- le Franc CFA est la monnaie des opérations locales réalisées par les filiales africaines du Groupe (au Gabon et au Congo). Le Franc

CFA est une monnaie étroitement liée à l'Euro en raison de sa parité fixe avec la devise européenne. Sa valeur est garantie par le Trésor Français. Pour atténuer son exposition nette au franc CFA, la politique du Groupe consiste à financer les investissements réalisés en Afrique par de la dette contractée localement. Celle-ci représente ainsi 52% du total de la dette financière au 31 décembre 2024, contre 48% au 31 décembre 2023 (cf. Note 23-4).

27.6. Risque de liquidité

Les échéances résiduelles des flux de trésorerie contractuels des passifs financiers s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2024 (y compris les intérêts à payer le cas échéant) :

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2024	TOTAL flux de trésorerie contractuels	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Dettes financières non courantes (1)	10 949	10 949		10 949	
Autres passifs non courants	8 714	8 714		8 714	
Dettes financières courantes (2)	5 000	5 000	5 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 993	12 993	12 993		
Dettes d'impôts courants	386	386	386		
Autres passifs courants	16 479	16 479	16 479		

Contre au 31 décembre 2023 :

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2023	TOTAL flux de trésorerie contractuels	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Dettes financières non courantes (1)	11 501	11 501		11 501	
Autres passifs non courants (2)	6 991	6 991		6 991	
Dettes financières courantes (3)	2 501	2 622	2 622		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 875	11 875	11 875		
Dettes d'impôts courants	392	392	392		
Autres passifs courants	22 556	22 556	22 506		

(1) Selon échéancier du remboursement du nominal (cf. Note 23-4) et des intérêts à payer sur emprunts (cf. Note 28-1).

(2) Y compris les dettes étalées par jugement dans le cadre du plan de continuation de Rougier Afrique International :

- Rougier Afrique International : 3 938 milliers d'euros dont 493 milliers d'euros à payer par annuités égales en 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030 et en 2031.

Ces dettes comprennent également des dettes moratorées ou pour lesquels des négociations sont en cours au 31 décembre 2024 pour obtenir l'étalement de leur paiement :

- Rougier Congo : dettes fiscales pour 476 milliers d'euros dont 274 milliers d'euros à payer en 2025 (cf par ailleurs note 27.1 sur la situation structurelle de crédit de TVA au Congo) et dettes sociales pour 447 milliers d'euros ;
- Rougier Gabon : dettes sociales pour 757 milliers d'euros dont 233 milliers d'euros à payer en 2025.

(3) Y compris les intérêts à payer en N+1 sur emprunts (cf. Note 28-1), découverts bancaires, crédits de trésorerie et crédits spot (selon les positions à la clôture).

NOTE 28 - Engagements donnés et reçus / Actifs et passifs éventuels

28.1. Engagements donnés

Le Groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à donner un certain nombre d'engagements, dont certains font l'objet de provisions au passif, comme les engagements liés aux avantages accordés au personnel. Pour leur part, les engagements donnés en garantie des dettes financières ne sont pas présentés à ce niveau, mais positionnés en regard de la dette financière du Groupe (cf. Note 23.7).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels recensés correspondent à des obligations contractuelles de trois types :

- Engagements d'investissement :
Ils regroupent les commandes fermes (montant net d'acomptes et de subventions) représentant des investissements courants qui

entrent dans le cadre annuel de renouvellement. Ces engagements d'investissement concernent les filiales africaines.

Il n'y a pas d'engagement d'investissement significatif au 31 décembre 2024 comme en 2023.

- Engagements de location :

Les engagements de location ne sont pas significatifs dans la mesure où les contrats non activés en application de la norme IFRS16 en 2024 (comme en 2023) sont relatifs soit à des actifs de faible valeur soit à des contrats précaires ou de durée inférieure à 12 mois (cf. Note 6.3).

- Intérêts à payer sur emprunts :
Ils s'élevaient à **2.076 milliers d'euros au 31 décembre 2024** contre 2.089 milliers d'euros au 31 décembre 2023.
Les intérêts à payer sur emprunts sont intégralement à taux fixe, comme l'an dernier.

Ils concernent majoritairement les intérêts capitalisés sur l'avance consentie par l'actionnaire minoritaire de Rougier Afrique International (7,2 millions d'euros au 31 décembre 2024), dont le paiement interviendra après apurement du plan de redressement en 2031.

L'échéancier relatif à l'ensemble de ces autres engagements donnés est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	Echéance en 2024 (N+1)	Echéance en 2025 (N+2)	Echéance en 2026 (N+3)	Echéance en 2027 (N+4)	Echéance après 2028 (> N+5)	Echéance après 2028 (> N+5)	TOTAL
Engagements d'investissement	N/A						
Engagement de location	N/A						
Intérêts à payer sur emprunts	282	178	90	32	3	1 504	2 089
Total 31 décembre 2023	282	178	90	32	3	1 504	2 089

<i>En milliers d'euros</i>	Echéance en 2025 (N+1)	Echéance en 2026 (N+2)	Echéance en 2027 (N+3)	Echéance en 2028 (N+4)	Echéance après 2029 (> N+5)	Echéance après 2029 (> N+5)	TOTAL
Engagements d'investissement	N/A						
Engagement de location	N/A						
Intérêts à payer sur emprunts	327	155	34	3	-	1 557	2 076
Total 31 décembre 2024	327	155	34	3	-	1 557	2 076

Autres garanties données :

Il n'existe plus d'engagements donnés relatives à des **clauses de retour à meilleure fortune**.

28.2. Engagements reçus

Les engagements reçus comprennent les éléments suivants :

- Avals et cautions :
Les engagements reçus s'élevaient au 31 décembre 2024 sont nuls d'euros contre 1.067 milliers d'euros l'an dernier. Il s'agit des garanties données par les banques pour le compte de certaines filiales africaines.
- Garanties de passif :
Il n'y a pas de garanties de passif actives au 31 décembre 2024, comme l'an dernier.

28.3. Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul est, pour son maximum, de 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes).

NOTE 30 - Aspects environnementaux

A ce jour, il n'y a pas dans le Groupe d'actifs ou de passifs éventuels à caractère environnemental. Le Groupe n'est notamment entré dans aucune transaction relative au crédit carbone ou aux droits d'émission.

Les coûts associés aux engagements du Groupe en faveur du développement durable sont intégrés dans les actifs incorporels relatifs aux concessions forestières lorsqu'ils se rapportent à la mise sous aménagement durable des concessions (cf. Note 11) ou dans d'autres comptes d'actifs corporels selon leur nature.

28.4. Actifs et passifs éventuels

A la connaissance du Groupe, il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, litige ou élément susceptible d'avoir ou d'avoir eu de façon substantielle dans un passé récent des impacts sur son patrimoine, sa situation financière ou son résultat, qui ne soit pas pris en compte dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

NOTE 29 - Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites

29.1. Options d'achat d'actions

Néant

29.2. Actions gratuites

Néant

NOTE 31 - Opérations avec les Parties liées

31.1. Organes de Direction et de contrôle

Le montant des frais de personnel de l'organe de direction s'élève à 25 milliers d'euros en 2024, comme l'an dernier. Pour l'année 2024, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 25 milliers d'euros (comme en 2023) ;
- Avantages postérieurs à l'emploi : néant (comme en 2023) ;
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : néant (comme en 2023)

Aucun membre de la Direction Générale ne bénéficie d'un engagement d'indemnité de rupture.

Aucun frais de personnel au titre du mandat de Président du Conseil d'Administration n'a été supporté en 2024.

Les membres du Conseil d'Administration percevront au titre des jetons de présence : 14.700 euros pour l'exercice 2024 (contre 9.100 euros pour l'exercice 2023).

Les membres du Comité Stratégique percevront au titre de rémunération : 20.000 euros pour l'exercice 2024 (contre nul en 2023).

31.2. Entreprises associées

Néant

31.3. Autres parties liées

La SAS SOPAR, qui intervient dans le **concert familial Rougier**, détient au 31 décembre 2024 : 36,6% des actions de Rougier S.A, 44,3% des droits de vote bruts et 44,6% des droits de vote nets (hors actions propres). Aucune transaction n'est intervenue avec cette société pendant l'année 2024.

NOTE 32 - Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG Audit		BM&A	
	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	179	176	93	91
Autres prestations			0	0
TOTAL	179	176	93	91

NOTE 33 - Evénements postérieurs à la clôture

À la suite de la réorganisation des instances de gouvernance de Rougier Afrique International, la société a engagé une revue approfondie des décisions stratégiques et opérationnelles prises au cours des dernières années. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de continuité et d'alignement avec les orientations actuelles du groupe, mais également dans un objectif de bonne gouvernance et de maîtrise des risques.

L'analyse en cours vise à identifier les impacts éventuels que certaines décisions antérieures pourraient avoir sur la situation financière, les processus internes ou la conformité réglementaire, en lien avec les organes de gouvernance et les conseils de la société. Toute évolution significative fera l'objet d'une communication appropriée.

Perspectives

Le Groupe ROUGIER poursuit sa stratégie focalisée essentiellement sur le développement de l'exploitation responsable et certifiée de forêts naturelles en République du Gabon et en République du Congo ainsi que sur le développement de la commercialisation internationale de bois tropicaux africains sur des marchés internationaux exigeants en termes de responsabilité environnementale. Cette stratégie devrait lui permettre de stabiliser la croissance de ses activités rentables dans un contexte commercial en retrait en 2025.

NOTE 34 - Définition des indicateurs alternatifs de performance (IAP)

Le Groupe utilise pour le suivi de sa performance, et plus généralement dans sa communication financière, des indicateurs relativement usuels mais non définis par les normes comptables.

La définition de ces indicateurs est explicitée ci-dessous, de même que leurs modalités de calcul par référence aux lignes des états financiers consolidés du Groupe.

Les indicateurs retenus par le Groupe et leurs modalités de calcul sont identiques par rapport à l'exercice de référence du 31 décembre 2015.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Cet indicateur de mesure du résultat opérationnel courant du groupe s'obtient à partir du résultat opérationnel avant l'impact des opérations non courantes.

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Résultat opérationnel courant	4 282	6 065
+ Résultat sur cessions d'actifs	105	(70)
+ Autres produits et charges opérationnels non courant	0	406
+ Dotations / reprises sur dépréciation des actifs (impairment test)	0	0
+ dotations / reprises sur autres provisions non courantes	0	0
Résultat opérationnel	4 387	6 401

EBITDA

(Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization)

Cet indicateur de mesure du résultat opérationnel du Groupe avant amortissements et provisions et avant impact des opérations non courantes, s'obtient à partir du résultat opérationnel courant affiché dans le compte de résultat consolidé, diminué de l'impact des dotations aux amortissements et aux provisions.

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Résultat opérationnel courant	4 282	6 065
- Dotation aux amortissements	7 627	6 843
- Dotation aux provisions	5 012	2 309
EBITDA	16 921	15 217

ENDETTEMENT FINANCIER NET

Cet indicateur de suivi de l'endettement du Groupe s'obtient à partir du total des dettes financières courantes et non courantes figurant au passif du bilan consolidé, constituant l'endettement financier brut, diminué de l'impact de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé.

<i>En milliers d'euros</i>	ANNUEL 2024	ANNUEL 2023
Dettes financières non courantes *	10 949	11 501
Dettes financières courantes *	5 000	2 501
<i>dont Concours bancaires courants</i>	2 381	1 211
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	15 949	14 002
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 745)	(3 962)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	13 204	10 040

* pour plus d'informations sur la décomposition de ces lignes de bilan, se référer à la Note 23 – Dettes financières.

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Docusign Envelope ID: 750E3FD2-2108-48F3-9910-AB18723D54E7

BM&A

ERNST & YOUNG Audit

Rougier S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DocuSign Envelope ID: 750E3FD2-210B-48F3-9910-AB18723D54E7

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rougier S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Rougier S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rougier S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les UGT Gabon et Congo ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités ou divisions sous le contrôle de la direction de votre groupe et nous avons vérifié que la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés communique une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ne figure pas dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion et que votre président-directeur général n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 9 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG Audit



Romain Lancner

Gilles Rabier

Romain Lancner

COMPTES SOCIAUX ANNUELS au 31 décembre 2024

1.COMPTE DE RESULTAT	74
2.BILAN	75
3.ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	77
4.TABLEAU DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET TITRES DE PLACEMENT AU 31 DECEMBRE 2024	85
5.RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024	86
6.RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	91

1. COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Revenus des immeubles	45	41
Prestations de services	-	-
Autres prestations	13	7
Redevances et produits divers	335	302
Transferts de charges	-	-
Reprises de provisions d'exploitation	-	-
<i>Total des produits d'exploitation</i>	393	350
Achats non stockés	-	-
Services extérieurs	(239)	(232)
Impôts et taxes	(36)	(33)
Salaires et traitements	(25)	(25)
Charges sociales	(23)	(23)
Autres charges d'exploitation	(35)	(71)
Dotations aux amortissements	(4)	(4)
Dotations aux provisions d'exploitation	-	-
<i>Total des charges d'exploitation</i>	(363)	(388)
RESULTAT D'EXPLOITATION	30	(38)
Revenus des titres de participations	-	-
Revenus des créances sur participations	461	457
Produits des placements	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprises de provisions financières	266	1 929
<i>Total des produits financiers</i>	727	2 386
Intérêts et charges assimilés	(12)	-
Autres charges financières	(43)	(19)
Dotations aux provisions financières	(6)	-
<i>Total des charges financières</i>	(62)	(19)
RESULTAT FINANCIER	665	2 368
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	695	2 330
Produits sur opérations de gestion	-	220
Produits sur opérations de capital	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Transfert de charges exceptionnelles	-	-
Reprise de provisions exceptionnelles	-	-
Reprise de la provision spéciale de réévaluation	-	-
<i>Total des produits exceptionnels</i>	-	220
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations de capital	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	(0)
Dotations aux provisions réglementées	-	-
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	-	(0)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	220
Profit / (perte) d'intégration fiscale	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-
IMPOTS	-	-
RESULTAT NET	695	2 550

2. BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	EXERCICE 2024			EXERCICE 2023
	BRUT	AMORT. & PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43	(42)	1	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	46		46	46
Constructions	642	(619)	23	15
Autres immobilisations corporelles	49	(49)	-	-
-Total des immobilisations corporelles	737	(668)	69	62
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
Titres de participation	25 041	(4 903)	20 138	19 915
Autres immobilisations financières	241	(123)	118	124
Total des immobilisations financières	25 282	(5 026)	20 256	20 040
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	26 062	(5 736)	20 326	20 103
CREANCES :				
Comptes courants des filiales	13 229		13 229	13 047
Créances fiscales et sociales	14		14	16
Autres créances	114		114	327
Produit à recevoir				
Charges constatées d'avance	4		4	1
Charges à répartir				
Total des créances	13 361	-	13 360	13 389
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES :				
Valeurs mobilières de placement	29	(15)	14	15
Disponibilités	88		88	280
Total des VMP et disponibilités	117	(15)	103	295
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 478	(15)	13 463	13 685
TOTAL ACTIF	39 540	(5 750)	33 789	33 788

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Capital	5 549	5 549
Primes	3 950	3 950
Ecarts de réévaluation	1 828	1 828
Réserve légale	748	748
Réserves ordinaires	32 899	32 899
Réserves réglementées		
Report à Nouveau	(12 469)	(15 019)
Résultat de l'exercice	695	2 550
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	33 200	32 504
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
DETTES :		
Dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Dettes financières diverses	262	282
Comptes courants des filiales	-	-
Dettes fiscales et sociales	86	175
Dettes fournisseurs	184	548
Autres dettes	46	267
Concours bancaires courants		
Produits constatés d'avance	12	12
TOTAL DETTES	590	1 284
TOTAL PASSIF	33 789	33 788

3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

3.1. REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Société Rougier S.A. ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, et conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France en termes de continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Pour établir ses comptes, Rougier S.A. doit ainsi procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'Annexe. Rougier S.A. revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte les événements et l'expérience passés, ainsi que les autres facteurs pertinents au regard des conditions économiques.

L'arrêté des comptes sociaux a ainsi été réalisé en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux pris en compte, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'Annexe des états financiers. L'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes pourrait amener une modification des estimations retenues à la date de clôture.

a) Situation de l'ensemble consolidé

La société ROUGIER S.A. établit les états financiers consolidés de sa filiale directe et ses 6 sous-filiales.

Filiale directe :

- ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL S.A.

Sous-filiales :

- SPS International S.A.S.U.
- CIFHO S.A.
- COFOBA S.A.
- ROUGIER AFRIQUE CENTRALE S.A.
- ROUGIER GABON S.A.
- MOKABI S.A.U.

b) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, éventuellement réévaluée en vertu des dispositions légales françaises. Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Depuis l'application des Règlements ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, abrogeant les Règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06, les règles en vigueur sont les suivantes :

- **Bases d'amortissement :**

Dès qu'elle est pertinente, l'approche par composant a été mise en place. Ainsi, la valeur historique amortissable totale des immeubles d'exploitation et de placement a été répartie en différents composants, afin de pouvoir appliquer sur la durée d'amortissement restant à courir des durées distinctes par composants et traduire ainsi au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

- **Durées d'amortissement :**

Les durées d'amortissement retenues permettent de se rapprocher de la « durée d'utilité » réelle des biens.

La décomposition appliquée est la suivante :

- Aménagement des terrains : 40 ans
- Constructions – Structure de gros œuvre : 40 ans
- Constructions – Autre structure : 25 ans
- Agencements et installations – Second œuvre : 20 ans
- Agencements et installations – Installations techniques : 15 ans

Pour les autres immobilisations, pour lesquelles la décomposition par composant n'est pas applicable ou jugée non pertinente, les durées d'amortissement retenues par grandes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Aménagement des terrains et constructions non décomposées : 10 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans

Concernant les immeubles d'exploitation, un amortissement dérogatoire est pratiqué dès lors que la durée d'usage admise sur le plan fiscal est inférieure à la durée réelle d'utilisation.

c) Titres de participation et créances sur filiales

Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises et font l'objet de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'utilité estimée à l'aide de différents critères : capitaux propres, rentabilité, utilité pour l'entreprise. Les titres de participation sont dépréciés en premier lieu, puis si nécessaire les créances de la société le sont également et, ultimement, une provision pour risques et charges est enregistrée.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au minimum chaque année, ou dès que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Les tests de dépréciation sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies dans le Groupe et contenant les actifs immobilisés, dont les principales sont les deux UGT africaines que constituent le Gabon et le Congo. L'approche par pays, après prise en compte des opérations de commerce international s'y rapportant, résulte de l'organisation du Groupe associant étroitement les actifs forestiers et les actifs industriels dans chacun d'entre eux.

Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, les actifs de l'UGT font l'objet d'une dépréciation pour la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé

par la Direction du Groupe, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Et tenant comptes des résultats 2024 et budget 2025.

Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que de l'évolution des prix de vente des produits et des coûts de production. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe.

Dès qu'une perte de valeur a été enregistrée sur une UGT dans les comptes consolidés, une révision périodique est effectuée pour définir s'il convient d'ajuster la dépréciation des actifs. Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations incorporelles (hors goodwill) et des immobilisations corporelles sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement à hauteur de la perte de valeur initiale, en s'assurant qu'elle ne génère pas une valeur comptable supérieure à la valeur qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

En 2024, la valeur terminale a été déterminée sans taux de croissance à long-terme pour l'ensemble des UGT. Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs et la valeur terminale est de 13,4% pour l'UGT Gabon et 13,5% pour l'UGT Congo.

d) Autres immobilisations financières

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres à objectifs multiples et sans affectation d'un nombre précis d'actions à chaque objectif, ainsi que la réserve d'actions destinées à de futurs plans d'attributions gratuites. Elles sont évaluées à la date de clôture en

3.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sortie définitive du plan de sauvegarde

Pour mémoire, un Plan de Sauvegarde au bénéfice de ROUGIER SA avait été arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Poitiers en date du 26 février 2019, puis prorogé de deux ans par jugement du 12 janvier 2021. Grâce à l'exécution réussie de son plan de continuation, ROUGIER SA a pleinement apuré l'ensemble de son passif restructuré. Cette situation a permis à la société d'obtenir, fin 2024, le constat d'achèvement de son plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Poitiers.

3.3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	BRUT	Amortissement et provision	NET
Au 1^{er} janvier 2024	43	(42)	1
Acquisitions / (Dotations)	0	0	0
(Cessions) / Reprises	0	0	0
Au 31 décembre 2024	43	(42)	1
dont : Immobilisations en-cours	0	0	0

fonction du cours de bourse du 31 décembre et une provision est constituée le cas échéant.

e) Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres affectées au contrat de liquidité animant le cours de bourse et celles destinées aux salariés dans le cadre de la mise en œuvre effective de plans d'options d'achat d'actions ou de plans d'attributions d'actions gratuites. Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'achat et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur boursière ou de la valeur du marché.

f) Transactions avec les parties liées

L'ensemble des transactions significatives réalisées avec des parties liées au sens de l'art R 123-198 11 du code de commerce ont été conclues à des conditions normales de marché.

g) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale. Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filiales.

Les taux de rémunérations des comptes courants de trésorerie sont calculés selon les conditions suivantes : taux fixe de 3,5% l'an.

h) Suivi ultérieur des actifs

Une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant la valeur recouvrable des actifs est appréciée et une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur est supérieure à la valeur recouvrable.

Activité des filiales et dépréciations

Les tests de dépréciation ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), sur la base du plan stratégique du groupe élaboré fin 2023. Et tenant comptes des résultats 2024 et budget 2025.

Ces tests de dépréciation ont conduit la société à constater une reprise de provision sur les titres Rougier Afrique International (holding détenant indirectement les participations dans ces filiales) pour 0,2 million d'euros (après une reprise partielle de 1,8 millions d'euros déjà constatée en 2023). Ainsi, les titres de Rougier Afrique International sont inscrits à l'actif du bilan pour une valeur nette de 20,1 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Note 2 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Amortissement et provision	NET
Au 1^{er} janvier 2024	726	(664)	62
Acquisitions / (Dotations)	11	(4)	7
(Cessions) / Reprises			0
Au 31 décembre 2024	737	(668)	69
dont : Immobilisations en-cours	0	-	0

Note 3 - Titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2024	25 041	(5 125)	19 915
Souscription à augmentation de capital			-
Acquisitions / (Dotations)			0
(Cessions) / Reprises	0	222	222
Au 31 décembre 2024	25 041	(4 903)	20 138

Note 4 - Autres immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2024	241	(117)	124
Variation des cautionnements versés			0
Variation des actions propres			
Acquisitions / (Dotations)			
(Cessions) / Reprises		(6)	(6)
Au 31 décembre 2024	241	(123)	118
dont : Actions propres (cf. Note 8)	241	(123)	118
Cautionnements versés	0		0

Note 5 - Comptes courants des filiales

<i>(en milliers d'euros)</i>	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2024	13 047	0	13 047
Augmentation / (Diminution)	182	0	182
Au 31 décembre 2024	13 229	0	13 229
Dont : Comptes courants débiteurs	13 229		13 229
Comptes courants créditeurs	0		

Note 6 - Etat des créances

(en milliers d'euros)	TOTAL	dont Produits à recevoir	TOTAL ventilé par échéance	
			Echéance à moins d' 1 an	Echéance à plus d' 1 an
Cautionnements versés (cf. Note 4)	0			
Comptes courants des filiales	13 229		2 502	10 727
Créances d'impôt courant	0			
Autres créances fiscales et sociales	14		14	
Autres créances	114		114	
Intérêts courus à recevoir (sur disponibilités)	0			
TOTAL Brut au 31 décembre 2024	13 357		2 630	10 727
Provisions sur créances	0			

Note 7 - Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET	Valeur Boursière
Actions propres (contrat de liquidité)	29	(15)	14	
Actions propres (attributions effectives aux salariés)	0		0	
Sous-total ACTIONS PROPRES (cf. Note 8)	29	(15)	14	14
Dépôts à terme / Certificats de dépôts	0		0	
Sous-total AUTRES	0	-	0	
TOTAL au 31 décembre 2024	29	(15)	14	14

Note 8 - Synthèse des actions propres

Nombre de titres	% d'auto- contrôle	(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
9 201	0,84%	Au 1^{er} janvier 2024	270	(131)	139
		Variation nette de l'exercice	0	(6)	(6)
9 201	0,84%	Au 31 décembre 2024	270	(137)	133
		dont : Autres immobilisations financières (cf. Note 4)	241	(123)	118
		Valeurs mobilières de placement (cf. Note 7)	29	(15)	14

Note 9 - Capitaux Propres

Capital social :

Le capital social de Rougier S.A. s'élève au 31 décembre 2024 à 5.549.144 euros, divisé en 1.092.000 actions ordinaires, émises et entièrement libérées.

Le pair actuel de l'action est de 5,08 euros (correspondant à un pair initial de 100 francs avant conversion en euros, puis division le 29 juin 2007 lors de la multiplication par trois du nombre d'actions).

Distribution de dividendes :

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Aucune distribution de dividende au titre de l'exercice ne sera proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires réunis en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Détail de la variation des capitaux propres en 2024 :

(en milliers d'euros)

Au 1^{er} janvier 2024	32 504
Distribution de dividendes	0
Augmentation de capital	0
Augmentation des primes (liée à l'augmentation de capital)	0
Résultat de l'exercice	695
Amortissements réglementés (dotation)	0
Au 31 décembre 2024	33 200

Autres informations :

L'action ROUGIER est cotée sur EURONEXT GROWTH Paris, qui n'est pas un marché réglementé, mais un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du règlement général de l'AMF. La cotation a été suspendue depuis le 27 février 2018 préalablement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde de Rougier SA le 12 mars 2018. La cotation de l'action a repris en date du 13 mars 2023.

- le Concert familial Rougier détient 59,84% des actions (comme l'an dernier) et 72,00% des droits de vote bruts (contre 70,18% l'an dernier).

Au 31 décembre 2024 :

- le pourcentage d'autocontrôle est 0.84 % ;
- le nombre total des droits de vote bruts est de 1.805.080 et le nombre de droits de vote nets (hors actions propres privées du droit de vote) est de 1.795.879, sachant que les actions justifiant d'une inscription au nominatif depuis 5 ans au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double ;

Néant.

Note 11 - Dettes auprès des établissements de crédit

Néant.

Note 12 - Etat des dettes

(en milliers d'euros)	TOTAL	dont charges à payer	TOTAL ventilé par échéance		
			Echéance à moins d'1 an (3)	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et concours bancaires					
Dettes financières diverses	262			262	
Comptes courants des filiales	0		0		
Dettes d'impôt courant					
Dettes fournisseurs	184	46	184	0	
Autres dettes fiscales et sociales	86		6	80	0
Autres dettes	46	46	46		
TOTAL au 31 décembre 2024	577	92	235	342	0

Les dettes financières diverses correspondent aux comptes courants d'actionnaires personnes physiques.

Le passif autre que financier, d'un total de 804 milliers d'euros, étalé dans le cadre du plan de sauvegarde, a été réglé à hauteur de 4 milliers d'euros en 2019 (dettes individuellement inférieures à 500 euros). Le solde, soit 800 milliers d'euros, a été réglé à hauteur de 25% en février 2020, 25%

en février 2023, 25% en février 2024 et le solde en novembre 2024. Au 31 décembre 2024, le passif repris dans le cadre du plan de sauvegarde a été totalement apuré. Pour rappel, le plan de sauvegarde a été arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Poitiers en date du 26 février 2019 puis prolongé de 2 ans par jugement du 12 janvier 2021 selon les modalités prévues par l'ordonnance du 20 mai 2020 prise dans le contexte de la crise sanitaire.

Note 13 - Compte de résultat

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 393 milliers d'euros en 2024, en augmentation de 43 milliers d'euros soit +12,2% par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des produits divers.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 363 milliers d'euros en 2024, représentant une baisse par rapport à l'an dernier de 6,3%. L'an dernier les charges d'exploitation étaient impacté par des pertes diverses de près de 71 milliers d'euros.

Le **résultat d'exploitation** est positif de 30 milliers d'euros en 2024, contre un résultat négatif de 38 milliers d'euros en 2023, soit une hausse du résultat d'exploitation de 68 milliers d'euros.

Hors impact des provisions, les **produits financiers** s'établissent à 406 milliers d'euros, en baisse de 33 milliers d'euros par rapport à l'an dernier. Cette diminution est principalement due à la comptabilisation d'une créance irrécouvrable de 43 milliers d'euros liée à une ancienne société du Groupe (SFID).

Aucun dividende n'a été versé par les filiales en 2024 au titre de l'exercice 2023 comme l'année précédente.

Note 14 - Déficit fiscal reportables

Depuis décembre 2018, il n'y a plus d'intégration fiscale.

L'impact des provisions figurant en financier, soit une reprise nette de 259 milliers d'euros (contre une reprise nette de 1.929 milliers d'euros l'an dernier) comprend :

- une reprise pour dépréciation des titres de la société ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL pour 222 milliers d'euros suite à la mise en œuvre de l'impairment test au 31 décembre 2024 ;
- une reprise pour dépréciation de créance irrécouvrable vis-à-vis d'une ancienne société du Groupe (SFID) pour 43 milliers d'euros ;
- une provision pour dépréciation des actions propres pour 6 milliers d'euros suite à la fluctuation du cours de bourse au cours de l'exercice 2024 ;

Globalement, le **résultat financier** est positif de 665 milliers d'euros, contre un résultat de 2.368 milliers d'euros l'an dernier. En conséquence, le résultat courant est positif de 695 milliers d'euros, contre 2.330 milliers d'euros l'année dernière.

Le résultat exceptionnel est nul (contre un résultat exceptionnel positif de 220 milliers d'euros l'an dernier).

Le résultat net en 2024 est un bénéfice de 695 milliers d'euros, contre 2.550 milliers d'euros l'an dernier.

Le bénéfice fiscal de ROUGIER S.A. généré au cours de l'exercice 2024 s'élève à 512 milliers d'euros.

Le déficit fiscal reportable de ROUGIER S.A. est ainsi porté à 3.659 milliers d'euros.

Note 15 - Transactions avec les Parties liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL Au 31 décembre 2024	Transactions avec les Parties liées
BILAN ACTIF		
Créances (cf. Note 6) <i>(avec parties liées : avances de trésorerie et comptes courants d'exploitation)</i>	13 357	13 292
BILAN PASSIF		
Dettes (cf. Note 12) <i>(avec parties liées : comptes courants d'exploitation le cas échéant)</i>	577	58
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation hors provisions <i>(avec parties liées : prestations de services fournies, contrats de royalties pour l'utilisation de la marque Rougier, locations et refacturations diverses)</i>	393	239
Produits financiers hors dividendes et provisions <i>(avec parties liées : rémunération des comptes courants)</i>	462	462

Filiales et participations :

Organes de Direction et de contrôle :

Le montant des frais de personnel de l'organe de direction s'élève à 25 milliers d'euros en 2024, comme l'an dernier. Pour l'année 2024, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 25 milliers d'euros (comme en 2023) ;
- Avantages postérieurs à l'emploi : néant (comme en 2023) ;
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : néant (comme en 2023).

Aucun membre de la Direction Générale ne bénéficie d'un engagement d'indemnité de rupture.

Aucun frais de personnel au titre du mandat de Président du Conseil d'Administration n'a été supporté en 2024.

Note 16 - Effectif

Effectif moyen pendant l'année : 1 personne

Effectif à la clôture : 1 personne

Note 17 - Engagements hors bilan à la clôture

Engagements donnés envers le personnel :

- Indemnités de fin de carrière : Néant

Les membres du Conseil d'Administration percevront au titre des jetons de présence : 14.700 euros pour l'exercice 2024 (contre 9.100 euros pour l'exercice 2023).

Les membres du Comité Stratégique percevront au titre de rémunération : 20.000 euros pour l'exercice 2024 (contre nul en 2023).

Autres parties liées :

La SAS SOPAR, qui intervient dans le concert familial Rougier, détient au 31 décembre 2024: 36,6% des actions de Rougier S.A, 44,3% des droits de vote bruts et 44,6% des droits de vote nets (hors actions propres). Aucune transaction n'est intervenue avec cette société pendant l'année 2024.

- Régime de retraite à prestations définies : Néant

Autres engagements donnés : Néant

Engagements reçus :

- Clauses de retour à meilleure fortune : Néant

Engagements réciproques : Néant

Crédit-bail immobilier : Néant

Note 18 - Plans d'attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites

Options d'achat d'actions : Néant

Attributions gratuites d'actions : Néant

Note 19 - Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul est, pour son maximum, de 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes).

Note 20 – Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du contrôle légal des comptes :

- EY : 25.750 euros
- BM&A : 25.750 euros

Au titre des conseils et prestations de services :

- EY : Néant
- BM&A : Néant

Note 21 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Néant.

4. TABLEAU DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET TITRES DE PLACEMENT AU 31 DECEMBRE 2024

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part en % du capital détenu	Bénéfice ou (Perte) du dernier exercice clos	Chiffre d' affaires du dernier exercice clos	Valeur brute des titres	Provision sur Titres	Valeur nette des titres
<i>Filiales (détenues à + de 50%) :</i>								
ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (RAI) Siège social : Niort - 79 N° Siren : 415.101.443	38 500	(8 882)	65%	1 001	54 881	25 025	(4 888)	20 138
SCI DE LA DOUME (2) Siège social : Dimako – Cameroun	15	-	-	-	-	15	(15)	0
<i>Autres participations (détenues entre 10 et 50%)</i>						0	0	0
TOTAL Filiales et Participations						25 041	(4 903)	20 138
Autres titres immobilisés						0	-	0
TOTAL Titres de participation (cf. Note 3 de l'Annexe)						25 041	(4 903)	20 138
Actions propres (cf. Note 8 de l'Annexe)						241	(123)	118
Autres valeurs mobilières de placement (cf. Note 7 de l'Annexe)						29	(15)	14

(1) Hors résultat du dernier exercice clos.

(2) Société de gestion de permis forestier au Cameroun sans activité sur la période.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES GLOBAUX RELATIFS AUX FILIALES :

Montant des prêts et avances de trésorerie accordés :

En valeurs brutes :

13.229 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (contre 13.047 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

En valeurs nettes :

13.229 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (contre 13.047 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

Montant des avals et cautions donnés :

Néant.

Montant des dividendes encaissés (cf. Note 13 de l'Annexe) :

Néant.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Docusign Envelope ID: 750E3FD2-210B-48F3-9910-AB18723D54E7

BM&A

ERNST & YOUNG Audit

Rougier S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rougier S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Rougier S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rougier S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation et les créances en comptes courants, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établissent respectivement à K€ 20 138 et K€ 13 229, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « b) Titres de participation et créances sur filiales » des « I. Règles et principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: 750E3FD2-210B-48F3-9910-AB18723D54E7

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 9 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG Audit



Romain Lancner

Gilles Rabier

Romain Lancner

6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Docusign Envelope ID: 750E3FD2-210B-48F3-9910-AB18723D54E7

BM&A

ERNST & YOUNG Audit

Rougier S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2024

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Docusign Envelope ID: 750E3FD2-210B-48F3-9910-AB18723D54E7

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rougier S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Rougier S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ▶ Avec les sociétés, Rougier Gabon, Mokabi, Rougier Afrique Centrale, Rougier Afrique International, SPS International, Cipho et Cofoba

Personnes concernées

- ▶ M. Jacques Rougier, administrateur de votre société et des sociétés Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Francis Rougier, vice-président du conseil d'administration de la société Rougier Afrique International, président du conseil d'administration de votre société et des sociétés SPS International et Cipho et administrateur des sociétés Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Luc Auguin, président du conseil d'administration des sociétés Rougier Afrique International et Cofoba et administrateur des sociétés Cipho, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon, et Mokabi ;
- ▶ M. Eric-Bastien Ballouhey, administrateur de votre société et des sociétés Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Joseph Eitel N'Koghe Essingone, administrateur des sociétés Rougier Afrique International, Cipho, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Théophile Ogandaga, administrateur des sociétés Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Christophe Eci, président du conseil d'administration des sociétés Rougier Afrique Centrale et Mokabi ;
- ▶ M^{me} Patricia Danielle Manon, administratrice de la société Rougier Afrique Centrale et présidente du conseil d'administration de la société Rougier Gabon.

Avenant à la convention de trésorerie

Nature et objet

Selon l'autorisation de votre conseil d'administration du 12 juin 2023, il a été conclu un avenant à la convention de gestion de trésorerie prévoyant de rémunérer les comptes courants créditeurs et de faire supporter des intérêts aux comptes courants débiteurs de chacune des sociétés parties à la convention.

Modalités

Les avances entre sociétés françaises portent intérêt à EURIBOR 3 mois +1,2 %, plafonné au taux annuel de 3,5 %.

Les avances entre sociétés françaises et africaines ou entre sociétés africaines portent intérêt à TIAO (BEAC) + 0,25 %, plafonné au taux annuel de 3,5 %.

- ▶ Avec les sociétés Rougier Gabon, Mokabi et Rougier Afrique International

Personnes concernées

- ▶ M. Francis Rougier, président-directeur général de votre société, vice-président du conseil d'administration de la société Rougier Afrique International et administrateur des sociétés Rougier Gabon et Mokabi ;

DocuSign Envelope ID: 750E3FD2-210B-48F3-9910-AB18723D54E7

- ▶ M. Jacques Rougier, administrateur de votre société et des sociétés Rougier Afrique International, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Eric-Bastien Ballouhey, administrateur de votre société et des sociétés Rougier Afrique International, Rougier Gabon et Mokabi.

Contrats de licence de marque

Nature et objet

Licence d'exploitation des marques appartenant à votre société consentie aux sociétés Rougier Gabon, Mokabi et Rougier Afrique International.

Modalités

Ces licences sont consenties aux conditions suivantes :

- ▶ pour Rougier Afrique International : redevance de 0,25 % calculée sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par votre société sur les produits marqués commercialisés hors chiffre d'affaires réalisé sur des produits achetés à des sociétés contrôlées par Rougier S.A. ;
- ▶ pour Rougier Gabon et Mokabi : redevance de 0,25 % calculée sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé.

Les montants hors taxes facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2024 ont été les suivants :

- ▶ Rougier Gabon € 107 348,74 ;
- ▶ Mokabi € 55 537,93 ;
- ▶ Rougier Afrique International € 70 348,59.

Cette convention a été conclue le 26 décembre 2019.

- ▶ Avec les sociétés Rougier Gabon, Mokabi, Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, SPS International, Cipro et Cofoba

Personnes concernées

- ▶ M. Jacques Rougier, administrateur de votre société et des sociétés Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Francis Rougier, vice-président du conseil d'administration de la société Rougier Afrique International, président du conseil d'administration de votre société et des sociétés SPS International et Cipro et administrateur des sociétés Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Luc Auguin, président du conseil d'administration des sociétés Rougier Afrique International et Cofoba, administrateur des sociétés Cipro, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Eric-Bastien Ballouhey, administrateur de votre société et des sociétés Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Joseph Eitel N'Koghe Essingone, administrateur des sociétés Rougier Afrique International, Cipro, Rougier Afrique Centrale et Rougier Gabon et Mokabi ;

- ▶ M. Théophile Ogandaga, administrateur des sociétés Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon et Mokabi ;
- ▶ M. Christophe Eyi, président du conseil d'administration des sociétés Rougier Afrique Centrale et Mokabi ;
- ▶ M^{me} Patricia Danielle Manon, administratrice de la société Rougier Afrique Centrale et présidente du conseil d'administration de la société Rougier Gabon.

Convention de trésorerie

Nature et objet

Convention de gestion de trésorerie prévoyant de rémunérer les comptes courants créditeurs et de faire supporter des intérêts aux comptes courants débiteurs de chacune des sociétés parties à la convention.

Modalités

Les avances entre sociétés françaises portent intérêt à EURIBOR 3 mois +1,2 %.

Les avances entre sociétés françaises et africaines ou entre sociétés africaines portent intérêt à TIAO (BEAC) +0,25 %.

Cette convention a été conclue le 26 décembre 2019.

- ▶ Avec la société Rougier Afrique International

Personnes concernées

- ▶ M. Francis Rougier, président-directeur général de votre société et vice-président du conseil d'administration de Rougier Afrique International ;
- ▶ M. Jacques Rougier, administrateur de votre société et de la société Rougier Afrique International ;
- ▶ M. Eric-Bastien Ballouhey, administrateur de votre société et de la société Rougier Afrique International.

1) Convention d'avances en compte courant d'actionnaire

Nature et objet

Avance de € 3 250 000 consentie par votre société à la société Rougier Afrique International.

Modalités

Durée : Dix ans - compte courant bloqué.

Taux : 3,50 % l'an hors frais, impôts et taxes.

- ▶ Acte signé le 23 juin 2017.
- ▶ Prise d'acte de cette convention par le conseil d'administration du 30 juin 2017 et ratification par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DocuSign Envelope ID: 750E3FD2-210B-48F3-9910-AB18723D54E7

2) Convention du 20 juin 2017

Avec M. Jacques Rougier administrateur de votre société et de la société Rougier Afrique International.

Nature et objet

Avance de € 134 615 consentie par M. Jacques Rougier à votre société.

Modalités

Taux EURIBOR 3 mois.

Marge 1 %.

- ▶ Acte signé le 20 juin 2017.
- ▶ Prise d'acte de cette convention par le conseil d'administration du 30 juin 2017 et ratification par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3) Avenant du 15 décembre 2017

Nature, objet et modalités

Taux EURIBOR 3 mois ne pouvant être inférieur à 0 %.

Marge inchangée.

Capitalisation des intérêts possible.

- ▶ Autorisation de cette convention par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.
- ▶ Acte signé le 15 décembre 2017.
- ▶ Avec M. Francis Rougier, président-directeur général de votre société et vice-président du conseil d'administration de la société Rougier Afrique International

1) Convention du 16 juin 2017

Nature et objet

Avance de € 96 154 consentie par M. Francis Rougier à Rougier S.A.

Modalités

Taux EURIBOR 3 mois.

Marge 1 %.

- ▶ Acte signé le 16 juin 2017.
- ▶ Prise d'acte de cette convention par le conseil d'administration du 30 juin 2017 et ratification par l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2) Avenant du 15 décembre 2017

Nature et objet

Avance de € 96 154 consentie par M. Francis Rougier à votre société.

Modalités

Taux EURIBOR 3 mois ne pouvant être inférieur à 0 %.

Marge inchangée.

Capitalisation des intérêts possible.

- ▶ Autorisation de cette convention par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.
- ▶ Acte signé le 15 décembre 2017.

Paris et Paris-La Défense, le 9 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG Audit



Romain Lancner

Gilles Rabier

Romain Lancner

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 26 JUIN 2025

1.RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025.....	100
---	-----

1. RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION (*Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2024*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Société, tels qu'ils sont présentés et font apparaître un bénéfice de 695.233,27 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale constate que la Société n'a engagé aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4° du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2024, d'un montant de 695.233,27 euros :

ORIGINE

Report à nouveau antérieur :	(12.468.728,67) €
Résultat de l'exercice 2024 :	695.233,27 €
<hr/>	
Total	(11.773.495,40) €

AFFECTATION

Au débit du compte « Report à nouveau » : (11.773.495,40) €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucune somme distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION (*Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont présentés, faisant apparaître un bénéfice net consolidé de 3.859.724,49 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION (*Quitus aux membres du Conseil d'Administration*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CINQUIEME RESOLUTION (*Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2024*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions réglementées, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

SIXIEME RESOLUTION (*Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'opérer en bourse sur ses propres actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration.

1. Autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement délégué n° 2016/1052 du 8 mars 2016, à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans des limites telles que :

le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la Société, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale. A titre indicatif, le capital social était composé de 1 092 000 actions au 25 avril 2025 ; et

le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :

assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;

conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à titre d'échange ou en paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect de la réglementation applicable, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société ;

à l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;

remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou

procéder à l'annulation éventuelle en tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire ;

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la Loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

3. Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, et par tous moyens, y compris en période d'offre publique, sur le marché de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat) ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
4. Fixe à 30,00 euros par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 2 999 970,00 euros au 26 juin 2025, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, étant précisé que la société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le prix de la dernière opération indépendante ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plateforme de négociation où l'achat aura été effectué ;
5. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment, passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation et de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution gratuite d'actions en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
6. Décide que le présent renouvellement d'autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

SEPTIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de remplir toutes les formalités légales.

Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel Article 222-3-I du règlement général de l'AMF

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL :

Monsieur Francis ROUGIER, Président Directeur Général de ROUGIER S.A.

ATTESTATION :

Nous attestons, qu'à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Paris, le 25 avril 2025

Francis ROUGIER
Président Directeur Général



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

Société Anonyme
à Conseil d'Administration
au Capital de 5 549 144 €

Siège social :
210, avenue St Jean d'Angély
79000 NIORT

RCS NIORT B 025.580.143